

LES ÉVALUATIONS standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun avaient remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 81,7% des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle commun et 82,6% la compétence 3 (1). À la fin de l'année scolaire 2015-2016, 78,7% des élèves de troisième maîtrisent la compétence 1 et 77,2% la compétence 3 (2).

En fin de CE1, les filles sont plus nombreuses que les garçons à maîtriser la compétence 1 (85,2% contre 78,3%). Au collège, l'écart est moindre : près de 80% des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française pour près des trois quarts des garçons. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques à l'école, mais les garçons sont légèrement devant les filles au collège (78,1% contre 76,3%).

Que ce soit en fin de CE1 ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée en fin de CE1 où elle est de près de 30 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. En fin de collège, l'écart entre les deux groupes est du même ordre pour la compétence 3, il est de 20 points pour la compétence 1.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) et des REP (réseau d'éducation prioritaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin de CE1 qu'en fin de collège.

CADRE DE RÉFÉRENCE - Il s'agit de la dernière année ayant pour référence ce cadre puisque depuis la rentrée 2016, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture est mis en place. Voir 8.2.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CE1 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles et d'environ 11 000 élèves de troisième et 467 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de mai en 2014 (CE1) et 2016 (3^e).

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95%, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux compétences ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin de CE1 (palier 1) et en fin de collège (palier 3) et par des questions ouvertes seulement en fin de CE1.

Depuis 2015, les évaluations standardisées sont réalisées sur support numérique.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3).

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *Journée défense et citoyenneté (JDC)* reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle commun, des élèves de CE1 (mai 2014) et de troisième (mai 2016).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 26, MENESR-DEPP, décembre 2016.

1 Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2014.

En compétence 1, environ 82 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Écrire Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée, utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court, écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.

Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe) En vocabulaire, utiliser des mots précis pour s'exprimer, donner des synonymes, des contraires, regrouper des mots par familles, commencer à utiliser l'ordre alphabétique. En grammaire, distinguer les mots selon leur nature (le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel [sujet]), identifier les fonctions des mots dans la phrase (verbe et sujet), la conjugaison des verbes du 1^{er} groupe, être et avoir, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ainsi que faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif, distinguer le présent du futur et du passé. En orthographe, écrire des mots en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres, écrire sans erreur des mots mémorisés, commencer à orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal.

En compétence 3, environ 83 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000. Résoudre des problèmes de dénombrement. Calculer : addition, soustraction, multiplication. Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier. Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5. Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples. Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.

Géométrie Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement. Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels. Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs. Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage. Résoudre un problème géométrique.

Grandeurs et mesures Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure. Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs. Résoudre des problèmes de longueur et de masse.

Organisation et gestion de données Utiliser un tableau, un graphique. Organiser les données d'un énoncé.

2 Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2016.

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.

En compétence 3, environ 77 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes Rechercher, extraire et organiser l'information utile; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques Rechercher, extraire et organiser l'information utile; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Organisation et gestion de données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires.

Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées, etc.), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.

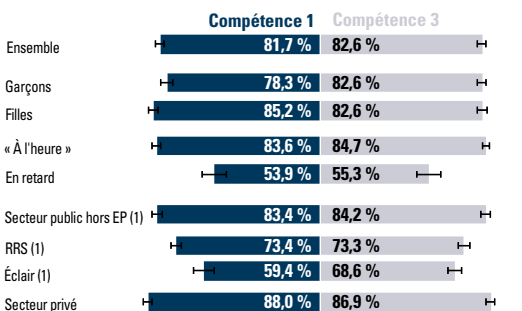
L'Univers et la Terre : organisation de l'Univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques.

La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière.

Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain.

L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre.

Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

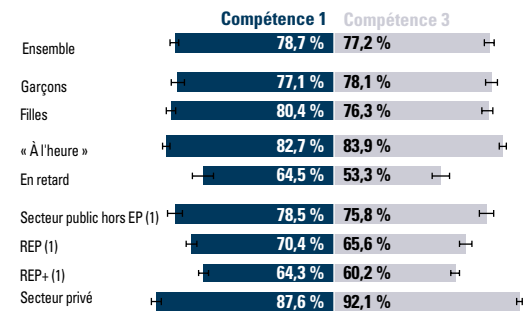
1. EP : éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

© DEPP



► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ;

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 78,7 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,4$ %.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES ÉVALUATIONS standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun avaient remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

En début d'année scolaire 2015-2016, 82,1% des élèves de sixième maîtrisent la compétence 1 du socle et 71,6% des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1).

En début de sixième, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 86,0% contre 78,4% pour ces derniers. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit pour l'une ou l'autre compétence, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure » ; la différence est particulièrement marquée, avec près de 40 points de pourcentage d'écart.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les deux compétences dans le cadre du socle commun est également plus basse parmi les élèves des REP (réseau d'éducation prioritaire) et des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

La proportion d'élèves ayant acquis les compétences du socle varie d'une académie à l'autre. Ainsi, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant la compétence 1 en début de sixième se concentre entre 80% et 85%. Ce taux est nettement supérieur pour les académies de Paris (88,8%), Rennes (87,2%) et Versailles (86,3%). Il est inférieur à 70% pour les départements d'outre-mer, excepté la Martinique (2). Pour la compétence 3, plus de trois quarts des élèves la maîtrisent dans huit académies comme à Rennes (78,0%), Nantes (77,6%), Besançon (77,2%) ou Paris (77,1%), mais ce taux n'atteint pas 55% dans les départements d'outre-mer.

CADRE DE RÉFÉRENCE - Le cadre de référence de ce dispositif d'évaluation est celui du socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège. Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (début de 6^e) et est réalisée pour la première fois sous la forme numérique. En 2016, celle-ci s'est effectuée sur le palier 3 (fin de 3^e).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de 6^e scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte) en novembre 2015.

ÉCHANTILLON - La maîtrise d'éléments essentiels nécessaires aux compétences du socle a été évaluée sous forme numérique à partir d'un échantillon représentatif par académie d'environ 160 000 élèves de 6^e dans 4 414 établissements. Les épreuves, d'une durée de 50 minutes par compétence, se sont déroulées au mois de novembre 2015. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2015, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en début de 6^e (fin de palier 2). Les élèves ont été évalués pour la première fois sur ordinateur dans le cadre de cette opération.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des capacités décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1).

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné (cette démarche est similaire à celle retenue entre 2007 et 2012 pour évaluer les compétences de base en fin d'école et en fin de collège).

Pour les épreuves utilisées avant 2013, les élèves étaient évalués sur des cahiers en fin de CM2, c'est pourquoi il n'est pas possible de comparer les résultats entre eux.

REP + - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de 6^e, novembre 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 26, MENESR-DEPP, décembre 2016.

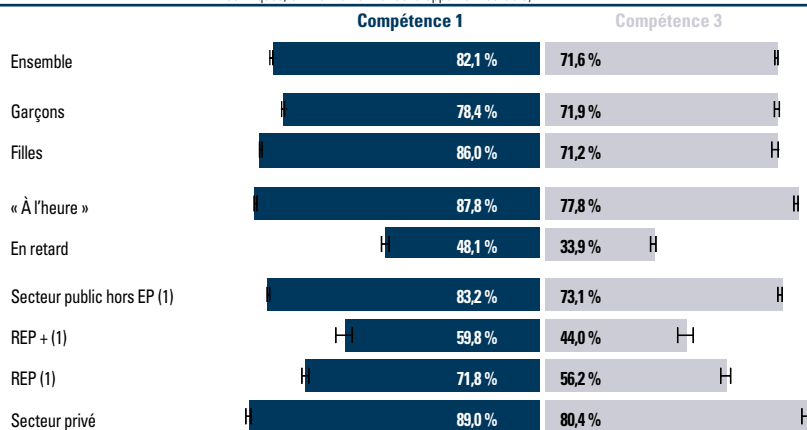
1 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, novembre 2015.

En compétence 1, environ 82,1 % des élèves de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Première maîtrise de quelques relations de sens entre les mots. Savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient. Première maîtrise de l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En compétence 3, environ 71,6 % des élèves de fin de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle, et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion de données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité simple.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



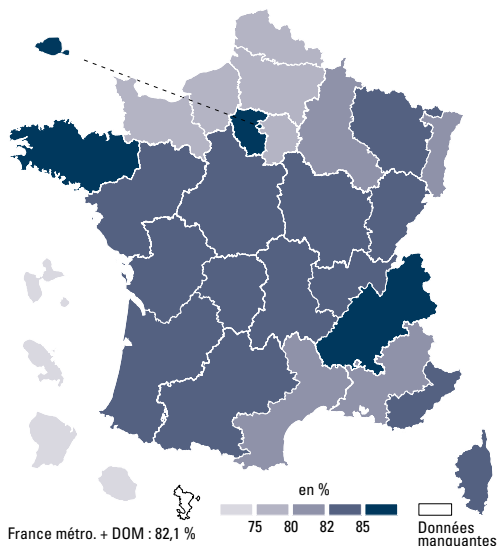
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

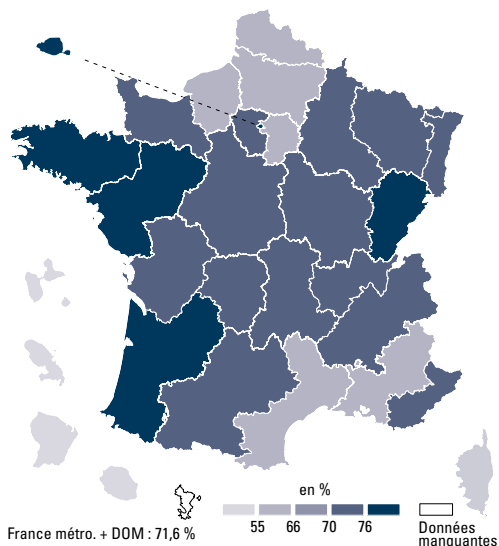
© DEPP

2 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle par académie, en %, novembre 2015.

Compétence 1



Compétence 3



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat.

© DEPP

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais – langue la plus enseignée en fin d'école primaire – à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, le score moyen obtenu est stable par rapport à 2010 (1). Après une très forte hausse de onze points en 2010, atteignant le score de 261, il passe à 258 en 2016, recul non significatif. Sur la même période, la dispersion des résultats diminue (écart-type en baisse de 8 points par rapport à 2010), traduisant un resserrement vers les groupes intermédiaires (2). Le nombre d'élèves en grande difficulté diminue, tout comme celui des élèves les plus performants.

En compréhension de l'écrit, les résultats affichent une hausse de cinq points, le score moyen passant de 272 à 277 (3). La dispersion quant à elle diminue (-3 points). La répartition des élèves dans les groupes fait apparaître que la proportion des élèves dans les niveaux les moins performants (groupes <1 et 1) a diminué de manière significative, passant de 8,2% en 2010 à 3,8% en 2016 (4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des écoles, des plus défavorisées aux plus favorisées (5). En compréhension de l'oral comme de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves. Néanmoins, en compréhension de l'oral, l'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées augmente en 12 ans (de 26 à 32 points). En compréhension de l'écrit, les élèves des trois groupes des écoles les plus favorisées progressent de manière plus marquée que le groupe des écoles les moins favorisées, creusant davantage l'écart entre les scores obtenus dans les écoles les moins et les plus favorisées (35 points en 2016 contre 27 en 2004).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation a été proposée dans quatre activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans deux langues : anglais et allemand.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, 2010 et 2016, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 153 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 100 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en langues vivantes en fin d'école 2004-2010-2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Score moyen en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016.

	2004	2010	2016
Score moyen	250	261	258
Écart-type	50	54	46

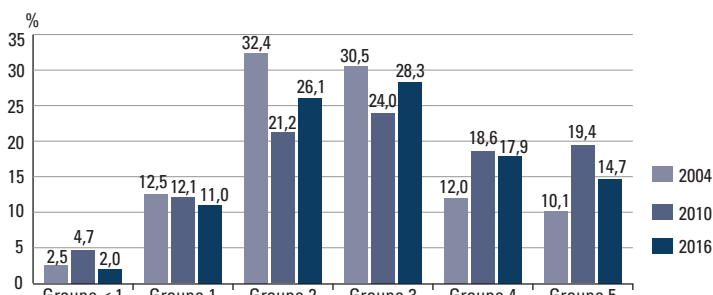
► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

© DEPP

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 258 avec un écart-type de 46.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

© DEPP

Lecture : les élèves de 2016 sont 26,1 % dans le groupe 2.

3 Score moyen en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016.

	2004	2010	2016
Score moyen	250	272	277
Écart-type	50	54	51

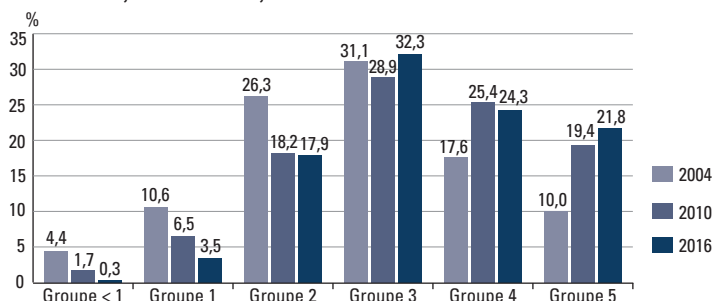
► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

© DEPP

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 277 avec un écart-type de 51.

4 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

© DEPP

Lecture : les élèves de 2016 sont 26,1 % dans le groupe 2.

5 Score moyen en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice social moyen de l'école en 2004, 2010 et 2016.

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quart	2004	235	237
	2010	244	256
	2016	241	259
2 ^e quart	2004	252	247
	2010	258	268
	2016	254	276
3 ^e quart	2004	252	252
	2010	266	279
	2016	259	277
4 ^e quart	2004	261	264
	2010	274	286
	2016	273	294

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

© DEPP

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) diminue de 3 points en compréhension de l'oral (CO) en 2016, passant de 244 à 241, et il augmente de 3 points en compréhension de l'écrit (CE), passant de 256 à 259 en 2016.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais – langue la plus enseignée en fin d'école primaire – à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, le score moyen passe de 240 en 2010, à 256 en 2016 (1). La maîtrise des compétences attendues dans ce domaine en fin de collège s'inscrit donc à nouveau dans une courbe ascendante, après une baisse marquée en 2010 (-10 points par rapport à 2004). Le pourcentage d'élèves situés dans les niveaux de performances les plus élevés (groupes 4 et 5) augmente, passant de 17,7% en 2010 à 30,5% six ans plus tard (2), avec une croissance notable du groupe 5, où le nombre d'élèves est plus de deux fois plus important qu'en 2010 (14,9% en 2016 contre 6,2% en 2010). À l'autre extrémité de l'échelle, le nombre d'élèves dans les niveaux les plus faibles (groupes <1, 1 et 2) est en nette baisse, passant de 53,8% à 42,6%. Le groupe 3, composé d'élèves aux performances moyennes reste stable depuis 2004, demeurant entre 26,9% en 2016 et 28,4% en 2004 et 2010.

Comme en compréhension de l'oral, le score moyen en compréhension de l'écrit est en hausse, de manière encore plus marquée : +26 points par rapport à 2010 (3). La répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle se décale vers la droite, avec une croissance importante du groupe 5, évoluant de 14,6% à 30,5% (4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés (5). En compréhension de l'oral comme en compréhension de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves : le score moyen progresse à mesure que le niveau social augmente. L'écart de niveau entre les élèves des collèges les plus favorisés socialement et ceux des collèges les plus défavorisés augmente régulièrement depuis 2004, pour avoisiner les 50 points en compréhension de l'écrit et 46 points à l'oral. L'augmentation des écarts-types quels que soient le quart observé ou l'activité langagière évaluée, indique que les écarts de niveau sont plus importants dans chaque quart.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation a été proposée dans quatre activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans trois langues : anglais, espagnol, allemand.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCES - En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, 2010 et 2016, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 164 classes de troisième générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en langues vivantes en fin de collège 2004-2010-2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Score moyen en compréhension de l'oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016.

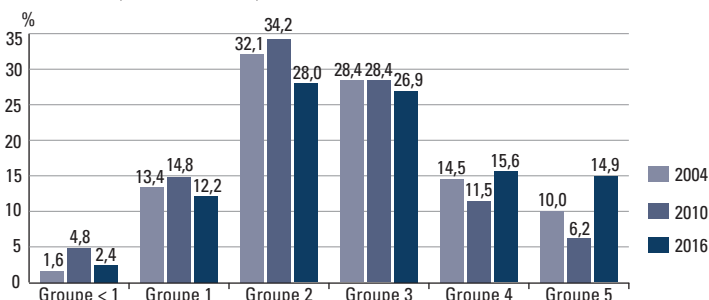
	2004	2010	2016
Score moyen	250	240	256
Écart-type	50	50	55

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 256 avec un écart-type de 55.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : les élèves de 2016 sont 28 % dans le groupe 2.

3 Score moyen en compréhension de l'écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016.

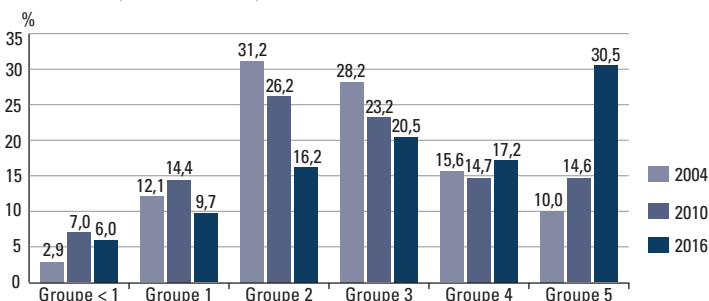
	2004	2010	2016
Score moyen	250	252	278
Écart-type	50	61	74

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 278 avec un écart-type de 74.

4 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : les élèves de 2016 sont 16,2 % dans le groupe 2.

5 Score moyen en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice social moyen du collège en 2004, 2010 et 2016.

Indice moyen du collège	Année	Score moyen en CO	Score moyen en CE
1 ^{er} quart	2004	231	231
	2010	222	233
	2016	236	258
2 ^e quart	2004	243	244
	2010	234	241
	2016	249	273
3 ^e quart	2004	253	254
	2010	246	257
	2016	257	275
4 ^e quart	2004	274	270
	2010	259	276
	2016	282	308

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais, le score moyen des élèves appartenant au quart des collèges les plus défavorisés (premier quart) augmente de 14 points en compréhension de l'oral (CO) en 2016, passant de 222 à 236 et il augmente de 25 points en compréhension de l'écrit (CE), passant de 233 à 258 en 2016.

DÉFINITIONS

En 2016, plus de 760 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1% de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,2%) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (5,7%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,7% des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (13,9%) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 63,6% de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, quinze académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10% et huit ont un taux compris entre 10% et 12%. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 15,9%. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30% pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ; 48% en Guyane et 73% à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Français et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96% des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

AVERTISSEMENT

L'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures en raison d'une augmentation aléatoire du nombre de non-réponses dans l'ensemble des modules de l'évaluation. L'analyse des données a révélé l'existence de problèmes informatiques survenus lors de la passation sur l'ensemble des sites accueillant les jeunes. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour la seule année 2016. Néanmoins, les résultats de 2016 ne sont pas comparables à ceux de 2015.

SOURCES

Ministère des Armées-DSN et MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.17 ; 16.14 ; 15.16.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC-2016.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	61,3	66,0	63,6	Lecteurs efficaces 77,5
5c	+	-	+	15,4	12,4	13,9	
5b	+	+	-	6,9	8,8	7,9	Lecteurs médiocres 11,7
5a	+	-	-	4,1	3,6	3,8	
4	-	+	+	3,4	2,8	3,1	Très faibles capacités de lecture 5,7
3	-	-	+	3,4	1,8	2,6	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères 5,1
1	-	-	-	3,8	2,6	3,2	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

© DEFP

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC-2016.

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	60,7	48,2	65,7	56,1	54,1	45,1	56,5	49,2
Filles	39,3	51,8	34,3	43,9	45,9	55,0	43,5	50,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEFP

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC-2016.

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,3	4,4	5,9	9,3	80,4
Grenoble	8,9	4,1	4,8	12,8	78,3
Lyon	8,6	4,4	4,2	16,5	74,9
Auvergne-Rhône-Alpes	9,0	4,3	4,7	13,8	77,3
Besançon	10,6	4,5	6,1	12,0	77,5
Dijon	11,5	4,9	6,6	10,8	77,8
Bourgogne-Franche-Comté	11,1	4,7	6,4	11,3	77,7
Bretagne (Rennes)	8,6	3,9	4,8	11,9	79,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	11,4	5,0	6,4	10,9	77,7
Corse	7,0	3,3	3,7	12,5	80,5
Nancy-Metz	9,2	3,7	5,5	10,6	80,2
Reims	11,3	5,0	6,3	9,9	78,9
Strasbourg	9,9	4,7	5,1	12,7	77,4
Grand Est	9,9	4,4	5,6	11,2	78,9
Amiens	15,9	7,0	8,9	12,3	71,9
Lille	10,9	5,3	5,7	13,1	76,0
Hauts-de-France	12,5	5,8	6,7	12,8	74,7
Créteil	8,8	4,3	4,5	12,7	78,4
Paris	5,0	2,2	2,9	7,1	87,9
Versailles	7,2	3,0	4,2	9,5	83,3
Île-de-France	7,5	3,4	4,1	10,4	82,1
Caen	10,9	4,4	6,5	10,0	79,1
Rouen	12,3	5,6	6,8	12,8	74,9
Normandie	11,7	5,0	6,7	11,6	76,7
Bordeaux	10,0	4,1	5,9	8,8	81,3
Limoges	9,9	3,9	6,0	8,9	81,2
Poitiers	12,7	5,5	7,2	11,7	75,6
Nouvelle-Aquitaine	10,8	4,5	6,3	9,8	79,4
Montpellier	8,1	3,6	4,5	11,5	80,4
Toulouse	9,8	4,1	5,7	9,8	80,4
Occitanie	9,0	3,9	5,1	10,6	80,4
Pays de la Loire (Nantes)	8,6	3,8	4,8	11,4	80,0
Aix-Marseille	11,8	5,8	6,0	13,6	74,7
Nice	8,4	3,7	4,7	11,1	80,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,4	4,9	5,5	12,5	77,1
France métropolitaine	9,7	4,3	5,4	11,5	78,8
Guadeloupe	30,4	16,7	13,7	16,1	53,6
Guyane	48,1	30,9	17,2	13,2	38,7
Martinique	35,0	22,5	12,5	20,4	44,7
Mayotte	73,0	49,3	23,7	10,0	17,0
La Réunion	26,6	14,7	12,0	15,0	58,4
DOM	36,2	21,9	14,3	15,3	48,5
Total	10,8	5,1	5,7	11,7	77,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE INTERNATIONALE TIMSS 2015 mesure les performances en mathématiques et en sciences des élèves à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Avec un score de 488 points en mathématiques et de 487 points en sciences (1), la France se situe en deçà de la moyenne internationale (500 points en mathématiques et en sciences), et de la moyenne européenne (527 points en mathématiques ; 525 points en sciences).

Des échelles de scores rendent compte des performances aux domaines de contenus des deux disciplines. Pour chaque échelle, le score français se place en deçà de la moyenne européenne. Ces échelles étant indépendantes (moyenne fixée à 500 et écart-type à 100, par construction), elles ne sont pas comparables entre elles. En revanche, pour un pays donné, on peut tester la significativité de l'écart d'un score moyen au score moyen global.

En mathématiques, pour la France, le domaine « Formes géométriques et mesures » constitue une force relative avec un écart positif de +15 points au-dessus du score moyen global français. En revanche, le domaine « Nombre » (écart négatif de -4 points), et plus encore le domaine « Présentation de données » (écart négatif de -13 points) représentent des faiblesses relatives dans la constitution du score global français (2).

En sciences, on observe peu de variations sur les trois domaines de contenus : pas d'écarts en « Sciences de la vie », ni en « Sciences de la Terre » ; seule une faiblesse relative en « Sciences physiques » est à noter (écart négatif de -5 points par rapport au score moyen global français) (3).

TIMSS est également structurée autour de trois domaines cognitifs : « Connaître », « Appliquer » et « Raisonner ». Ces trois domaines sont, par construction, hiérarchisés selon leur degré de complexité. Là aussi, pour chaque échelle indépendante, le score français est en deçà de la moyenne européenne.

Pour la France, la comparaison montre une faiblesse relative, dans les deux disciplines, pour le domaine « Connaître », (écart de -4 points en mathématiques et de -5 en sciences) (4). En mathématiques, le score moyen dans le domaine « Appliquer » n'est pas différent du score moyen global. En revanche, en sciences, « Appliquer » constitue une force relative, (écart positif de +7 points).

En mathématiques, pour le domaine « Raisonner », le score ne diffère pas du score moyen global. En revanche en sciences, il s'agit d'une faiblesse relative (écart négatif de -6 points).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) est organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center* du Boston College. En avril-mai 2015, quarante-neuf pays ou provinces ont participé à cette étude.

En France, la réalisation de l'enquête est assurée par la DEPP. Les élèves évalués dans TIMSS 2015 ont effectué leur scolarité élémentaire avec les programmes mis en place en juin 2008. Ces programmes indiquent qu'à cette étape de leur scolarité, les élèves, en mathématiques, enrichissent leurs connaissances, acquièrent de nouveaux outils, et continuent d'apprendre à résoudre des problèmes. Ils renforcent leurs compétences et acquièrent de nouveaux automatismes toujours associés à une intelligence de leur signification. En sciences, il s'agit de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme, d'agir sur lui, et de maîtriser les changements induits par l'activité humaine. L'étude des sciences contribue à faire saisir aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part.

L'ÉCHANTILLON - En France (métropole et DOM sauf Guyane, Mayotte et La Réunion), l'enquête porte sur un échantillon de 4 873 élèves effectivement évalués, répartis dans 264 classes de 164 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé ; éducation prioritaire/hors éducation prioritaire). Au niveau international, 375 826 élèves ont été évalués dans 10 869 écoles.

LE DOMAINE « CONNAÎTRE » - Ce domaine aborde les faits, les concepts et les procédures que les élèves doivent connaître. Il est considéré comme un préalable pour s'engager dans des activités intellectuelles plus complexes.

LE DOMAINE « APPLIQUER » - Ce domaine se centre sur l'aptitude des élèves à appliquer les connaissances et la compréhension des concepts, pour résoudre des problèmes ou répondre à des questions dans des contextes d'enseignement et d'apprentissage relativement familiers.

LE DOMAINE « RAISONNER » - Étant le domaine le plus exigeant, ce dernier impose aux élèves de prendre en compte des situations nouvelles, des contextes peu courants ou plus complexes, ou encore de mettre en jeu plusieurs approches, plusieurs étapes ou plusieurs stratégies.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, *IEA's Trends in International Mathematics and Science Study* TIMSS 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.33.

- Mullis Ina V.S., Martin Mickaël O., Foy P. & Hooper M. (Eds.). (2016). *TIMSS 2015 International Results in Mathematics & TIMSS 2015 International Results in Sciences*. Chestnut Hill, MA: Boston College, 484 pages, novembre 2016.

1 Scores moyens TIMSS 2015

	Scores moyens globaux			
	France	International	Pays membres de l'Union européenne	Pays membres de l'OCDE
		49 pays ou provinces	22 pays ou provinces	27 pays ou provinces
Mathématiques	488	500	527	528
Sciences	487	500	525	527

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Lecture : en mathématiques, le score moyen global des pays participants à TIMSS, membres de l'Union européenne est de 527.

© DEFP

2 Score moyen aux trois domaines de contenus en mathématiques

	Scores moyens			
	Score moyen global	Nombre	Formes géométriques et mesures	Présentation de données
France	488	484	503	475
Union européenne	527	526	529	525

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « Formes géométriques et mesures » (503) est significativement supérieur au score moyen global de mathématiques (488).

© DEFP

3 Scores moyens aux trois domaines de contenus en sciences

	Scores moyens			
	Score moyen global	Sciences de la vie	Sciences physique	Sciences de la Terre
France	487	490	482	484
Union européenne	525	528	522	523

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « Sciences de la vie » (490) n'est pas significativement différent du score moyen global de sciences (487).

© DEFP

4 Scores moyens aux trois domaines cognitifs

	Score moyen global	Scores moyens		
		Connaître	Appliquer	Raisoner
Mathématiques (France)	488	484	488	491
Mathématiques (Union européenne)	527	525	527	529
Sciences (France)	487	482	494	481
Sciences (Union européenne)	525	525	526	524

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « connaître » est significativement inférieur au score moyen global tant en mathématiques qu'en sciences.

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE PISA 2015 vise principalement à mesurer les performances des élèves de 15 ans en culture scientifique. La dernière évaluation comparable a eu lieu en 2006. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances pures, mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Avec un score moyen de 495 points en 2015 comme en 2006, les résultats de la France montrent une grande stabilité et se situent dans la moyenne des 35 pays de l'OCDE (493 points) (1).

En France, il n'y a pas de différence significative de score entre les filles (score moyen de 494 points) et les garçons (score moyen de 496 points), ce qui n'est pas le cas pour l'OCDE. En effet, les garçons sont plus performants que les filles (495 points en moyenne pour les garçons contre 491 pour les filles).

Entre 2006 et 2015, en France, on observe une stabilité de la répartition des élèves dans les 8 groupes de niveaux de compétence en culture scientifique (2). Comme en 2006, en France et dans l'OCDE, un élève sur cinq est en difficulté (sous le niveau 2) et la proportion d'élèves les plus performants (atteignant au moins le niveau 5) est de 8% (3).

L'écart de score entre les élèves les plus performants et les élèves les moins performants de France reste stable entre 2006 et 2015 (4). En revanche, cet écart est significativement plus élevé en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE.

De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture scientifique est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC est significativement plus élevé pour la France que pour l'OCDE, en 2015 comme en 2006.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - En mai 2015, la France a participé, aux côtés de 71 pays ou « économies partenaires », à la sixième phase de l'opération PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et organisée par un consortium dirigé par l'ETS (*Educational Testing Service*). La mise en œuvre de l'enquête, sous la responsabilité de la DEPP, est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats : désignation de responsables de l'enquête dans chaque établissement, respect des consignes de passation, procédures de contrôle, etc. Pour la première fois en 2015, l'évaluation PISA était informatisée, ce qui a permis d'introduire des items interactifs où les élèves ont simulé des expériences scientifiques.

POPULATION DE RÉFÉRENCE ET ÉCHANTILLON - L'échantillon comprend 250 établissements scolaires accueillant des élèves de 15 ans. Le tirage au sort de l'échantillon (6 100 élèves) tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves dans les différents niveaux et secteurs de scolarisation à la répartition nationale. Une trentaine d'élèves est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.37.

1 Évolution du score moyen en culture scientifique entre 2006 et 2015

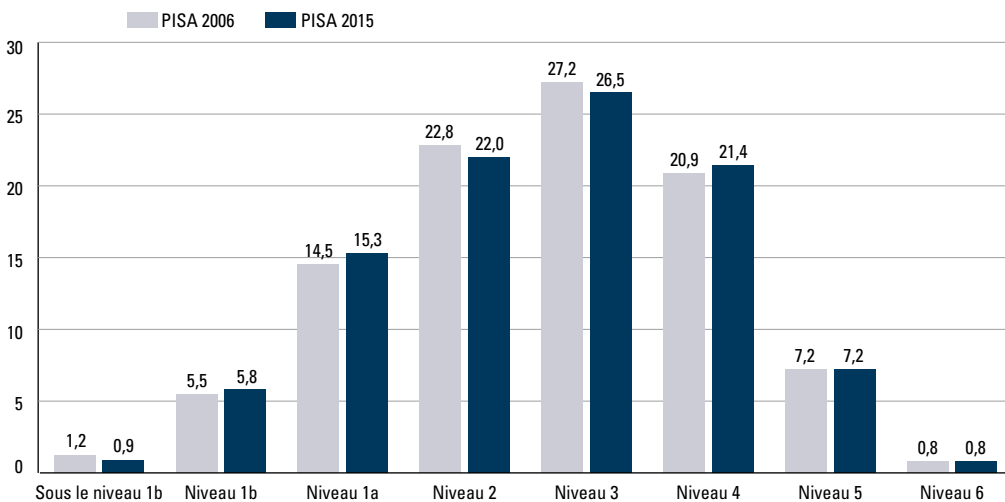
		PISA 2006	PISA 2015	Évolution entre 2006 et 2015
France	Ensemble	495	495	0
	Garçons	497	496	-1
	Filles	494	494	0
	Différence garçons-filles	3	2	-1
OCDE	Ensemble	498	493	-5
	Garçons	499	495	-4
	Filles	497	491	-6
	Différence garçons-filles	2	4	1

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture : en 2015 comme en 2006, le score moyen de la France est de 495.

2 Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en culture scientifique



► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat.

Note : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en 8 niveaux de compétences. En 2015, en France, 0,9 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1b (les élèves les moins performants) et 0,8 % au niveau 6 (les élèves les plus performants).

3 Élèves aux bas et aux hauts niveaux en culture scientifique, en %.

	PISA 2006		PISA 2015		Évolution entre 2006 et 2015	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus
France	21,2	8,0	22,1	8,0	0,9	0,0
OCDE	19,8	8,7	21,2	7,7	1,5	-1,0

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en France en 2006, 21,2 % des élèves se situent en dessous du niveau 2.

4 Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE

		PISA 2006	PISA 2015	Évolution entre 2006 et 2015
1 ^{er} quartile	France	424	421	-3
	OCDE	432	426	-6
3 ^e quartile	France	570	571	2
	OCDE	565	561	-4
Intervalle interquartile	France	146	150	5
	OCDE	133	135	2
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	52	57	5
	OCDE	39	38	0

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives entre la France et la moyenne OCDE sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture : en 2015, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 421 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 571.

En 2015, un écart de score de 57 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, contre 38 points en moyenne dans l'OCDE.

DÉFINITIONS

L'ÉVOLUTION du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MEN) est marquée par quatre grandes phases (1). Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10% à la fin des années 1950, à 35% au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63%. À partir de la rentrée 2010, le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale augmente à nouveau fortement, pour atteindre 77,9% en 2011. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus. Le taux d'accès au niveau IV atteint 78,5% à la rentrée 2016 grâce à la progression continue de la voie générale.

Sous l'effet de la massification et du rajeunissement de l'accès au niveau IV, les jeunes de 18 ans ou moins accèdent plus au niveau IV aujourd'hui que la totalité d'une génération avant 2010 : la part d'une génération accédant à ce niveau au plus tard à 18 ans passe de près de 50% avant 2010 à plus de 70% aujourd'hui (2). Cette augmentation est surtout imputable aux jeunes de 17 ans : avant 2010, environ 30% des jeunes atteignent le niveau IV à cet âge-là, contre plus de 50% aujourd'hui.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 86,5% en 2016, soit 18,1 points au-dessus de celui observé en 1996 (68,4%) (2).

Le taux d'accès des filles s'établit à 90,0%, contre 83,2% pour les garçons (3). Cet écart, stable par rapport à 2015, provient principalement des séries générales (13,2 points). La voie technologique devient légèrement plus fréquentée par les garçons que par les filles avec le recul de ces dernières en STMG. Ce constat reste nettement plus marqué dans la voie professionnelle.

NIVEAU IV DE FORMATION - Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

TAUX D'ACCÈS CONJONCTUREL AU NIVEAU IV DE FORMATION Le taux d'accès conjoncturel, c'est-à-dire calculé pour une année donnée, est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés l'année considérée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Ce taux d'accès doit être distingué du taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation qui rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau (2) donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

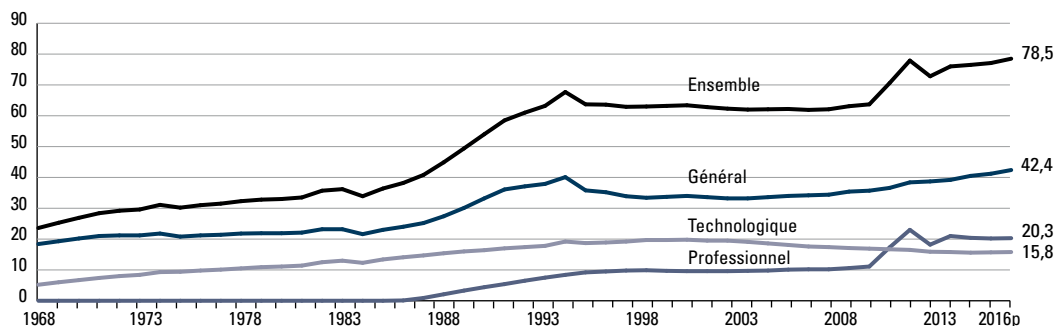
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2017, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2013, et des estimations pour 2014 à 2016.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MEN-MESRI-DEPP-Insee, Estimations démographiques.

1 Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 1995, MEN-scolaire, Public + Privé.

© DEPP

2 Calendrier d'accès au niveau IV de formation

Génération (effectifs à 16 ans)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015p	2015 2016p	2016 2017p	Total entrants MEN-scolaire
1984 : entrants	8 000												(1) 490 600
794 800	%	0,9											61,4
1985 : entrants	24 500	7 700											(1) 501 400
809 700	%	3,0	0,9										61,3
1986 : entrants	73 600	23 200	7 100										(1) 508 700
828 400	%	8,7	2,8	0,8									60,8
1987 : entrants	143 600	70 400	21 500	7 200									(1) 507 300
823 700	%	17,2	8,5	2,6	0,9								61,1
1988 : entrants	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800								(1) 511 300
834 900	%	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8							60,9
1989 : entrants	17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600							509 700
832 900	%	2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9						61,2
1990 : entrants	17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900							512 900
828 200	%		2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9					61,6
1991 : entrants		17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500						519 100
818 400	%		2,2	32,5	17,0	8,8	2,3	0,6					63,4
1992 : entrants			18 200	270 700	157 100	64 700	9 400	4 100					524 200
809 000	%			2,2	33,2	19,3	8,1	1,2	0,5				64,5
1993 : entrants				18 700	284 600	170 100	37 800	8 600	3 600				523 400
776 600	%				2,4	36,5	22,2	5,0	1,1	0,5			67,7
1994 : entrants					19 600	323 000	149 700	36 200	6 600	3 400			538 500
777 400	%					2,5	41,8	19,5	4,7	0,9	0,5		69,9
1995 : entrants							20 800	347 700	156 600	29 500	6 300	3 400	564 300
793 200	%							2,6	43,8	19,9	3,8	0,8	71,3
1996 : entrants								21 700	375 600	148 100	27 000	5 900	(2) 581 700
800 300	%								2,7	47,0	18,7	3,4	73,0
1997 : entrants									22 400	394 500	140 200	24 700	(2) 591 100
793 800	%									2,8	49,8	17,9	74,9
1998 : entrants										22 900	418 700	137 200	
811 200	%										2,8	51,7	17,1
1999 : entrants											23 000	442 500	
818 200	%											2,8	54,2
2000 : entrants												23 900	
859 300	%												2,8
MEN-scolaire													
Total entrants	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 400	570 800	603 500	605 200	618 600	637 600	
Taux d'accès	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	77,9	72,8	76,0	76,5	77,1	78,5	
Taux d'accès (toutes formations)	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	88,1	81,4	86,1	85,5	85,8	86,5 (3)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

- Total compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac avant la rentrée 2005.
- Total estimé compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.
- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture : le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : $2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2$). Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : $0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6$).

3 Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2016-2017, données provisoires, en %.

Type de formation	MEN-scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	36,0	49,2	42,4	36,2	49,4	42,7
Technologique	15,9	15,6	15,8	16,6	16,2	16,4
Professionnel	22,3	18,2	20,3	(1) 30,4	(1) 24,4	(1) 27,4
Ensemble	74,2	83,0	78,5	(1) 83,2	(1) 90,0	(1) 86,5

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, 712 500 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 87,3% (1). Ce taux a progressé de 9 points en dix ans.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 87,9% à obtenir leur diplôme dans la série générale et 81,5% dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 90,8% des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,9 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 83,6% de taux de réussite contre 80,2%.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 96,9% et 94,6% à réussir leur examen en 2016 (contre 87,3% des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 25,6 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collégiale, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2016, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2001. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2001, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2001. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

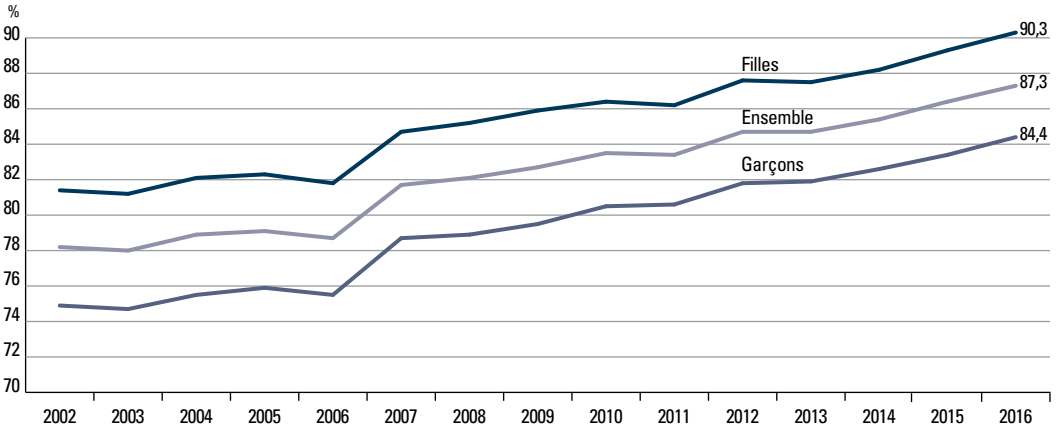
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et Cyclades.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.07 ; 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	311 878	84,9	36 327	80,2	348 205	84,4
Filles	341 553	90,8	22 781	83,6	364 334	90,3
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	24 678	98,7	39	81,3	24 717	98,7
15 ans	559 108	91,6	20 209	86,7	579 317	91,4
16 ans	65 691	65,1	32 622	81,6	98 313	69,8
17 ans ou plus	3 954	56,6	6 238	67,5	10 192	62,8
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	11 645	95,0	1 438	91,4	13 083	94,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	60 305	90,3	4 598	86,1	64 903	90,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	151 702	97,0	2 931	88,9	154 633	96,9
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>23 642</i>	<i>98,2</i>	<i>255</i>	<i>87,9</i>	<i>23 897</i>	<i>98,1</i>
Professions intermédiaires	98 820	92,6	5 699	87,1	104 519	92,3
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>5 837</i>	<i>96,8</i>	<i>196</i>	<i>89,9</i>	<i>6 033</i>	<i>96,6</i>
Employés	134 343	87,5	12 976	83,2	147 319	87,1
Ouvriers	122 494	82,7	16 559	81,9	139 053	82,6
Retraités	7 059	84,5	582	79,0	7 641	84,1
Inactifs	49 829	72,6	8 974	74,2	58 803	72,9
Indéterminé	17 234	75,6	5 351	75,0	22 585	75,5
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

AVEC 715 200 CANDIDATS et 633 500 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat atteint 88,6% à la session 2016, avec 91,5% dans la voie générale, 90,7% dans la voie technologique et 82,5% dans la voie professionnelle (1) (2). Toutes voies confondues, le taux de réussite augmente de 0,7 point par rapport à la session 2015. Cette progression est uniquement due à la voie professionnelle dont le taux gagne 2 points.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 5,4 points dans le professionnel, de 3,3 points dans le général et 2,6 points dans le technologique. L'écart est inférieur à 2 points dans les séries STI2D, STL, STD2A et Hôtellerie. La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+1,8 point en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 13,7 points (+16,4 points dans le général, +15,2 dans le technologique et +11,0 dans le professionnel). Il a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible jusqu'en 2012, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, elle a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, avec une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Il augmente faiblement à la session 2016 (+1 500). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. En 2016, il reprend la tendance à la hausse entamée trois ans auparavant. Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015 (voir « Définitions »), l'effectif de bacheliers professionnels augmente légèrement à la session 2016 (+3 200).

À la session 2016, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 20 technologiques et 28 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- TMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies de design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2015	2016		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	166 824	90 741	82 476	173 217
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	100 360	40 022	62 865	102 887
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	49 870	10 121	40 853	50 974
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	317 054	140 884	186 194	327 078
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	26 763	26 558	1 894	28 452
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 587	3 185	4 345	7 530
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 615	2 506	2 107	4 613
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	60 124	27 681	31 992	59 673
ST2S (ex-SMS)	26 218	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	20 608	2 141	18 666	20 807
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 817	724	2 168	2 892
TMD	299	370	273	311	288	288	303	116	184	300
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 327	1 156	1 155	2 311
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	125 144	64 067	62 511	126 578
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	80 650	68 603	12 163	80 766
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	95 996	29 934	69 141	99 075
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	176 646	98 537	81 304	179 841
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	618 844	303 488	330 009	633 497

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A. Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

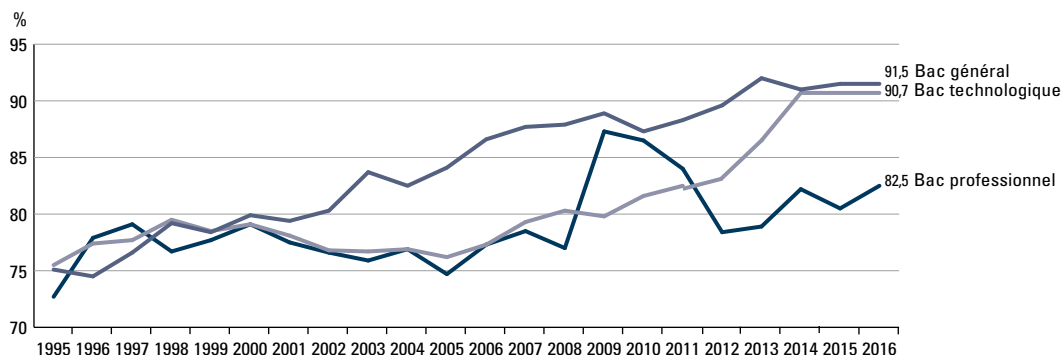
Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2015	2016		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	91,9	90,3	93,2	91,7
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	91,2	88,7	92,8	91,2
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	90,6	87,3	92,3	91,3
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	89,6	92,9	91,5
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	91,7	91,9	92,5	91,9
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	93,9	91,7	93,1	92,5
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	86,9	89,0	87,2	88,2
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	89,5	87,0	91,4	89,3
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	91,8	87,7	93,0	92,4
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,2	95,6	97,5	97,0
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,1	94,3	98,9	97,1
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	90,8	90,6	91,7	91,2
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,5	92,1	90,7
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	78,9	79,7	84,1	80,3
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	81,9	81,2	85,8	84,4
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	80,5	80,1	85,5	82,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	87,9	86,3	90,8	88,6

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2016 est de 88,6 % (1) : 633 500 admis pour 715 200 candidats. Il augmente de 0,7 point par rapport à la session 2015.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,8 % contre 86,3 %, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons est stable par rapport à 2015. Dans la voie professionnelle, où il reste le plus important, il diminue légèrement de 5,7 points en 2015 à 5,4 points en 2016. À l'inverse, il continue d'augmenter dans la voie technologique (+2,6 points). L'écart augmente aussi pour le baccalauréat général et dépasse son niveau de 2014 : 3,3 points en 2016 contre 2,8 points en 2015.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2016, les trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Et ils sont encore 13 % à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et plus de la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 30 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 13 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8,3 points (+0,3 point par rapport à 2015). Il est de 7,4 points dans la voie générale (-0,1 point par rapport à 2015) et de 4,1 points dans la voie technologique (-0,2 point par rapport à 2015).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2016, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1998. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1998, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1998.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2015	2016
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,9	89,6
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,7	92,9
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	91,5
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,5	89,5
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	91,9	92,1
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	78,0	80,1
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	83,7	85,5
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	80,5	82,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	85,6	86,3
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,1	90,8
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	87,9	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2016.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	635	98,2	24	96,0	4	100,0	663	98,1
17 ans	19 792	97,1	1 640	95,1	512	91,1	21 944	96,8
18 ans	255 502	94,3	78 181	94,2	71 668	87,5	405 351	93,0
19 ans	42 188	81,8	37 539	87,8	64 323	80,0	144 050	82,5
20 ans	7 132	70,1	7 372	80,3	23 828	77,3	38 332	76,4
21 ans	1 157	56,4	1 211	70,1	8 341	76,4	10 709	72,9
22 ans	295	46,7	312	65,3	3 299	77,1	3 906	72,5
23 ans	146	43,8	113	58,6	1 801	81,2	2 060	75,1
24 ans	71	34,8	50	52,1	1 277	83,8	1 398	76,6
25-29 ans	96	32,5	71	44,9	2 499	87,4	2 666	80,5
30 ans ou plus	64	22,9	65	50,0	2 289	89,5	2 418	81,5
Ensemble	327 078	91,5	126 578	90,7	179 841	82,5	633 497	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2016.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 974	95,6	1 718	95,0	2 459	89,7	10 151	94,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 590	91,9	11 647	92,5	17 028	85,2	59 265	90,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	112 280	95,2	19 749	93,8	13 016	87,7	145 045	94,3
<i>dont professeurs et assimilés</i>	17 166	95,9	2 197	93,7	881	86,9	20 244	95,2
Professions intermédiaires	49 909	92,4	17 906	92,6	15 131	85,9	82 946	91,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 864	94,5	873	93,2	398	86,3	6 135	93,7
Employés	54 882	90,4	25 517	91,3	21 340	83,8	101 739	89,1
Ouvriers	35 666	88,2	22 589	90,9	45 994	81,5	104 249	85,6
Retraités	5 110	89,5	2 192	88,8	4 758	79,1	12 060	85,0
Autres personnes sans activité professionnelle	23 323	83,5	14 726	85,2	13 959	75,3	52 008	81,6
Indéterminé	9 344	82,3	10 534	86,5	46 156	81,9	66 034	82,7
Ensemble	327 078	91,5	126 578	90,7	179 841	82,5	633 497	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

LES RÉSULTATS de la session 2016 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 78,8% dans une génération : 40,5% dans une série générale, 15,7% dans une série technologique, 22,6% dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). Depuis la session 2014 du baccalauréat, elle varie autour de 78%, soit 13 points au-dessus du niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec 10,0 points à la session 2016, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de 13,0 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 3,3 points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles a diminué de plus de 1 point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90%, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012. L'écart atteint 0,3 point dans la voie technologique en 2016.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2017 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2015 et 2016, et définitives pour la session 2014.

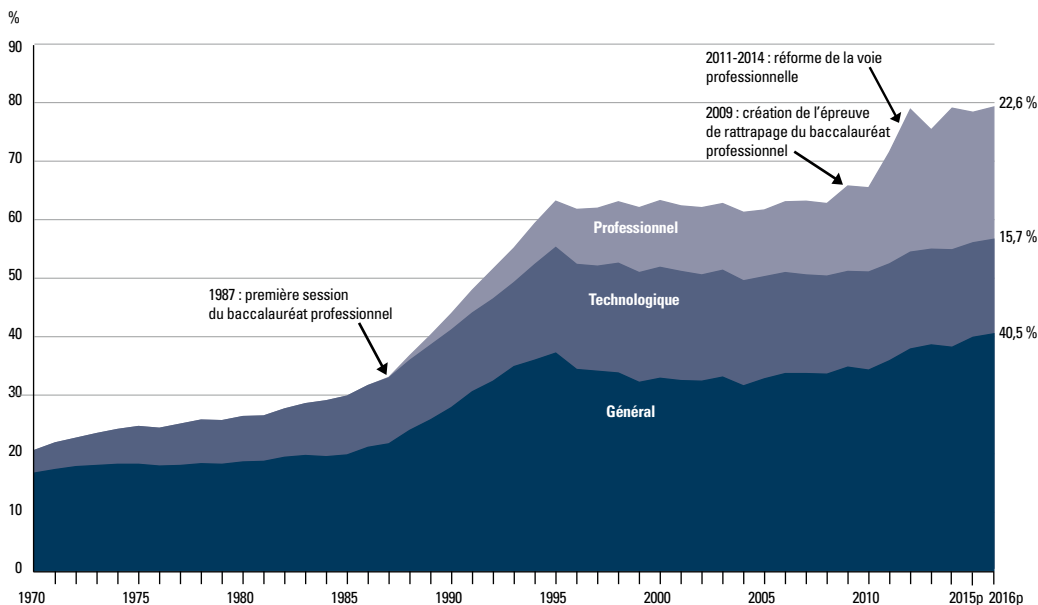
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP
 - Système d'information Océan et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat
 - MEN-MESRI-Insee, Estimations démographiques.
 - Système d'information Scolarité.
 - Système d'information sur les apprentis (SIFA).
 - Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie depuis 1970, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles.

© DEFP

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2013	2014	2015p	2016p
Bac général											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	32,8	32,4	33,7	34,1
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	44,7	44,4	46,3	47,1
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	38,6	38,2	39,9	40,5
Bac technologique											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	14,8	15,2	15,3	15,6
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,1	17,3	16,2	15,9
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,9	16,2	15,7	15,7
Bac professionnel											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	24,5	23,8	24,2
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	17,0	23,9	20,8	20,9
Ensemble	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	20,4	24,2	22,3	22,6	22,6
Tous baccalauréats											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	71,3	72,1	72,8	73,9
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	78,7	85,6	83,4	83,9
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	74,9	78,6	77,9	78,8

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 54,8% en Guyane à 80,8% à Paris à la session 2015 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et à Rennes, avec des valeurs comprises entre 79,0% et 80,8%. Les élèves de sixième de l'académie de Paris accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil. La voie professionnelle est importante à Rennes.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT à Lyon, en Corse, à Toulouse et Limoges ou professionnel en Martinique, à Clermont-Ferrand et en Guadeloupe. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Strasbourg, Nantes, Caen et Besançon.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte, La Réunion, Amiens et Lille. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les cinq académies. L'apprentissage est quasiment inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens et Lille. La voie professionnelle est importante en Guyane.

Entre 2015 et 2016, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans presque toutes les académies. Elle est à peu près stable à Nantes, la hausse dans la voie GT compensant la baisse dans la voie professionnelle. Elle baisse à Limoges et Besançon du fait de la voie GT, et en Guyane du fait de la voie professionnelle. L'accès au baccalauréat GT augmente dans toutes les autres académies. Dans la voie professionnelle, la hausse concerne la moitié des académies à l'exception de la Guyane, Clermont-Ferrand, Paris, Poitiers, Aix-Marseille, Nantes et Grenoble où l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel pour un élève de sixième est moins importante en 2016 et de Toulouse, Orléans-Tours, Lille, Limoges, Bordeaux, Reims et Dijon où elle est à peu près stable.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies et régions académiques	2015					2016 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	51,6	20,5	72,1	0,6	72,7	53,3	19,3	72,6
Grenoble	55,9	17,2	73,2	0,9	74,1	57,2	17,0	74,2
Lyon	59,1	16,0	75,1	0,7	75,8	60,0	16,4	76,4
Auvergne-Rhône-Alpes	56,5	17,2	73,8	0,8	74,5	57,7	17,1	74,9
Besançon	53,7	18,6	72,2	1,2	73,4	53,0	18,8	71,9
Dijon	53,3	17,3	70,7	1,0	71,6	53,7	17,5	71,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,5	17,9	71,3	1,1	72,4	53,4	18,1	71,4
Bretagne (Rennes)	59,0	19,4	78,4	0,6	79,1	60,1	20,1	80,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,5	17,6	73,1	1,1	74,2	56,4	17,5	73,9
Corse	58,3	14,3	72,6	0,2	72,8	60,8	17,6	78,3
Nancy-Metz	56,1	18,0	74,1	0,7	74,7	57,4	18,8	76,2
Reims	52,0	18,4	70,4	0,7	71,1	53,1	18,5	71,5
Strasbourg	56,8	15,3	72,1	1,4	73,5	56,8	16,0	72,8
Grand Est	55,3	17,2	72,5	0,9	73,4	56,1	17,8	73,9
Amiens	52,1	17,4	69,4	0,4	69,9	52,7	17,6	70,2
Lille	51,8	18,1	69,8	0,3	70,2	53,7	18,0	71,7
Hauts-de-France	51,9	17,8	69,7	0,4	70,1	53,4	17,9	71,2
Créteil	60,6	17,6	78,1	0,8	79,0	61,9	17,8	79,6
Paris	68,7	11,7	80,4	0,3	80,8	70,4	11,2	81,6
Versailles	65,6	14,3	79,9	0,7	80,6	67,0	14,6	81,6
Ile-de-France	64,3	15,1	79,3	0,7	80,0	65,6	15,2	80,8
Caen	52,5	18,3	70,8	1,2	72,1	53,1	18,6	71,7
Rouen	55,3	17,0	72,3	0,6	72,9	55,7	18,1	73,7
Normandie	54,1	17,6	71,7	0,9	72,6	54,5	18,3	72,9
Bordeaux	56,1	17,8	73,9	0,5	74,4	56,5	17,9	74,3
Limoges	57,7	18,0	75,7	0,5	76,2	56,0	18,1	74,0
Poitiers	54,7	17,7	72,4	1,0	73,4	56,0	17,2	73,2
Nouvelle-Aquitaine	55,8	17,8	73,6	0,7	74,3	56,3	17,7	73,9
Montpellier	54,5	15,9	70,4	0,3	70,7	55,9	16,4	72,3
Toulouse	58,0	18,4	76,3	0,3	76,7	58,8	18,2	77,1
Occitanie	56,2	17,1	73,4	0,3	73,7	57,4	17,4	74,7
Pays de la Loire (Nantes)	54,7	17,8	72,6	1,2	73,8	55,0	17,6	72,6
Aix-Marseille	54,7	15,5	70,2	0,4	70,6	56,7	15,1	71,8
Nice	56,9	14,0	70,9	0,4	71,3	57,3	14,6	71,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	14,9	70,5	0,4	70,9	56,9	14,9	71,9
Guadeloupe	51,3	19,4	70,6	0,0	70,7	53,0	22,0	75,0
Guyane	36,0	18,8	54,8	0,0	54,8	37,4	16,3	53,7
Martinique	54,3	20,7	75,0	0,2	75,2	57,1	21,6	78,6
Mayotte	42,3	17,1	59,4	0,0	59,4	46,0	17,3	63,4
La Réunion	49,8	15,6	65,4	0,1	65,5	50,0	17,0	67,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données 2016 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS-2017.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, les 666 400 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (54 %) sont des CAP (y compris CAPA) et 43 % des BEP (y compris BEPA). Au niveau IV, plus de la moitié (55 %) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39 % des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42 % en 2008 à 49 % en 2016, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2015 et 2016, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel diminue faiblement (-1 300 candidats), mais la hausse du taux de réussite, passant de 80,5 % à la session 2015 à 82,5 % à la session 2016, produit une hausse du nombre de lauréats (+3 200 lauréats).

Entre les sessions 2015 et 2016, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V augmentent légèrement (+2,1 points pour le BEP et +0,4 point pour le CAP, +2,5 points pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, à l'exception du baccalauréat technologique où le taux reste stable, les taux de réussite augmentent : +3,6 points pour les mentions complémentaires, +0,8 pour les brevets professionnels, +0,5 pour les BT/BMA, et +2,0 points pour le baccalauréat professionnel.

Les candidats au BEP et au baccalauréat technologique et, dans une moindre mesure, aux BT, BMA, et au baccalauréat professionnel se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et scolaires sont présents dans des proportions quasiment identiques. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les candidats apprentis sont prédominants (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2 points au CAP, de 6,1 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+7,3 points).

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de formation professionnelle courte, type CAP et BEP.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

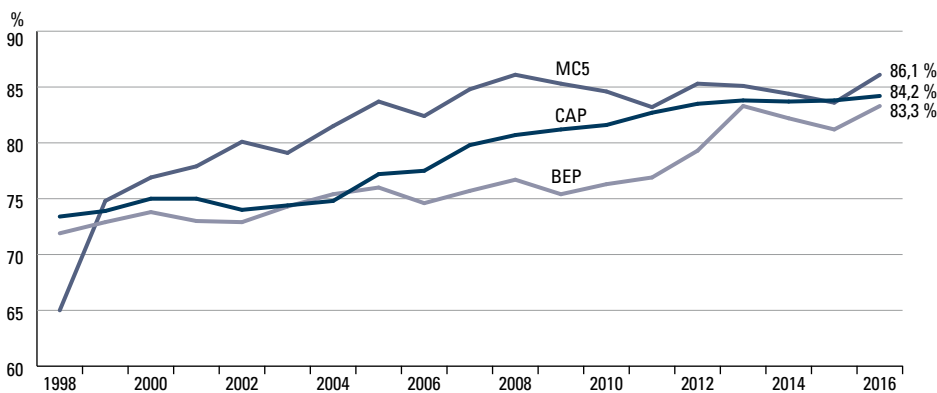
Session	Niveau V				Niveau IV					Ensemble	
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4		Total
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

© DEPP

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2016 (1).

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP, CAPA	BEP, BEPA	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	72 152	134 223	2 948	s.o.	1 062	125 085	155 314	799	
Taux de réussite	86,4	84,3	90,4	s.o.	83,6	91,4	82,7	84,6	
Formation sous statut d'apprenti									
Admis	59 166	5 195	4 750	13 269	103	—	17 612	854	
Taux de réussite	84,4	87,6	84,3	76,2	92,0	—	84,1	91,9	
Enseignement à distance									
Admis	1 845	77	n.s.	68	—	295	289	—	
Taux de réussite	69,0	67,0	n.s.	58,6	—	53,6	65,8	—	
Formation continue									
Admis	20 108	1 121	937	3 095	n.s.	n.s.	4 716	386	
Taux de réussite	89,3	85,1	84,6	75,6	n.s.	n.s.	86,4	87,5	
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	30 347	6 756	87	556	n.s.	1 197	1 910	n.s.	
Taux de réussite	77,1	65,2	71,3	45,9	n.s.	56,9	57,6	n.s.	
Total des candidats									
Présents	218 106	176 890	10 133	22 829	1 429	139 520	218 041	2 341	
Admis	183 618	147 372	8 729	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	
Taux de réussite	84,2	83,3	86,1	74,4	84,1	90,7	82,5	88,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

(p) : données provisoires.

A LA SESSION 2016, 183 600 candidats au CAP y compris CAPA et 147 400 candidats au BEP y compris BEPA ont obtenu leur diplôme. Depuis la session 2013, le BEP est devenu une certification intermédiaire, que les candidats au baccalauréat professionnel sous statut scolaire et non titulaires d'un autre diplôme de niveau V sont tenus de présenter à l'issue de la première professionnelle. Le taux de réussite au CAP est de 84,2% et de 83,3% au BEP (1). Les taux de réussite aux deux examens sont en hausse par rapport à la session 2015 (respectivement +0,4 point et +2,1 points).

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 1,3 point à la session 2016, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est en hausse ; il est de 4,6 points en faveur des filles contre 3,6 points l'année précédente.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 46% ont déjà 18 ans soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 91,1% contre 85,0% à 18 ans. En revanche à partir de 21 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,5% à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 8,6 points (respectivement 89,0% et 80,4%). À partir de 19 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 92,1%.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 45% d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont 13 500 trentenaires en 2016 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,7 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen : 38% des diplômés scolaires ont 18 ans, 50% sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 88,4%, soit un écart de 6,5 points avec ceux âgés de 18 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2016, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1999. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1999, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1999.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	2007	2008 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CAP (1)										
Garçons	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6
Filles	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9
Ensemble	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2
BEP (1)										
Garçons	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2
Filles	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8
Ensemble	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2016.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	125	88,0	4	n.s.	4	n.s.	133	86,9
17 ans	20 886	91,1	9 724	89,0	380	75,5	30 990	90,2
18 ans	33 356	85,0	18 767	80,4	2 486	70,3	54 609	82,6
19 ans	9 998	82,9	10 634	81,3	3 741	72,7	24 373	80,5
20 ans	3 784	84,7	6 825	86,1	3 371	74,6	13 980	82,6
21 ans	1 457	88,6	4 489	87,4	2 868	75,7	8 814	83,4
22 ans	657	90,1	2 869	89,2	2 363	77,2	5 889	84,1
23 ans	351	90,9	1 861	90,4	2 208	79,6	4 420	84,7
24 ans	252	90,6	1 433	90,2	2 054	81,4	3 739	85,2
25 ans	171	89,5	1 033	92,1	1 967	82,4	3 171	85,7
26-29 ans	—	—	1 207	91,8	7 072	84,0	8 279	85,1
30-39 ans	—	—	191	88,4	13 521	85,7	13 712	85,7
40 ans ou plus	—	—	123	93,9	10 109	84,7	10 232	84,8
Âge inconnu	1 115	79,3	6	n.s.	156	89,1	1 277	80,4
Total	72 152	86,4	59 166	84,4	52 300	81,0	183 618	84,2
dont filles	30 797	89,6	15 684	87,7	36 083	80,3	82 564	84,9

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2016.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	380	89,8	7	n.s.	14	n.s.	401	89,5
17 ans	67 114	88,4	1 431	92,7	1 304	74,8	69 849	88,2
18 ans	51 421	81,9	1 596	87,9	2 459	67,6	55 476	81,3
19 ans	10 915	76,1	839	83,6	1 718	57,3	13 472	73,5
20 ans	3 122	76,7	492	83,5	669	60,4	4 283	74,2
21 ans	783	75,1	280	82,1	297	65,0	1 360	73,9
22 ans	211	70,8	182	85,0	166	75,1	559	76,3
23 ans	87	77,7	115	86,5	100	76,9	302	80,5
24 ans	32	80,0	101	91,0	89	81,7	222	85,4
25 ans	154	85,1	58	87,9	57	79,2	269	84,3
26-29 ans	—	—	77	85,6	200	80,3	277	81,7
30-39 ans	—	—	11	n.s.	371	82,6	382	83,0
40 ans ou plus	—	—	6	n.s.	509	85,3	515	85,3
Âge inconnu	4	n.s.	—	—	1	n.s.	5	n.s.
Total	134 223	84,3	5 195	87,6	7 954	67,5	147 372	83,3
dont filles	65 246	86,9	1 392	88,3	3 624	69,2	70 262	85,8

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, 510 800 jeunes ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 183 600 lauréats pour le CAP, 147 400 pour le BEP et 179 800 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 82 % (respectivement 84,2 % au CAP, 83,3 % au BEP et 82,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est en hausse, mais le nombre de lauréats est en recul dans les domaines de la production et des services (- 4 800 admis). Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel augmente (+ 3 200 admis).

Les spécialités de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP : 55 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme relevant de ce domaine. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 55 % des lauréats).

Pour le CAP, les métiers de « l'Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 32 % des admis du domaine de la production. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui est constitué seulement de la spécialité « Petite enfance » (31 % des admis), « Coiffure et esthétique » (23 % des admis) et « Commerce et vente » (17 % des admis). Le taux de réussite au CAP est identique dans les deux domaines de spécialités.

Le taux de réussite au BEP est supérieur de 1,1 point dans le domaine des services par rapport à celui de la production. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 63 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important. Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Répartition des admis au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité, session 2016.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP/CAPA		BEP/BEPA		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	606	84,5	540	76,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	991	86,1	—	—	560	84,7
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	46	97,9	1 552	91,5	749	83,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 054	95,6	1 023	88,8	1 933	78,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 188	90,3	5 376	92,5	5 897	81,3
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	128	95,5	1 287	88,8	1 399	88,9
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 029	90,3	4 124	84,1	3 091	83,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	108	76,6	527	85,4	1 106	83,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	32 494	83,8	5 378	87,2	7 447	87,9
222 Transformations chimiques et apparentées	8	n.s.	252	85,1	—	—
223 Métallurgie	799	85,9	1	n.s.	43	70,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	355	88,5	127	87,6	124	91,2
225 Plasturgie, matériaux composites	137	82,5	373	85,6	367	81,2
226 Papier, carton	3	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 414	85,4	3 516	74,0	3 189	78,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 164	82,6	2 323	78,3	2 503	80,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 159	91,9	1 097	84,3	1 438	84,4
232 Bâtiment : construction et couverture	5 478	78,7	953	75,4	1 178	79,8
233 Bâtiment : finitions	8 830	80,9	1 152	74,9	1 128	79,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 321	81,8	3 180	81,6	3 283	77,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	406	84,9	18	94,7	23	65,7
241 Textile	125	89,9	—	—	—	—
242 Habillement	1 756	82,8	2 608	82,5	2 643	85,1
243 Cuirs et peaux	591	92,3	170	82,5	190	79,2
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	6 046	82,9	6 346	78,0
251 Mécanique générale et de précision, usinage	654	85,9	2 559	78,9	2 593	77,0
252 Moteurs et mécanique auto	14 743	87,9	—	—	8 080	78,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	830	95,7	—	—	1 002	94,2
254 Structures métalliques	9 632	84,2	424	76,7	4 002	76,8
255 Électricité, électronique	4 948	80,0	18 278	81,1	19 912	78,3
Total spécialités de la production	101 391	84,2	62 950	82,7	80 766	80,3
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	21 204	78,8
311 Transport, manutention, magasinage	4 756	88,8	2 701	85,2	4 204	82,4
312 Commerce, vente	14 116	86,9	30 025	83,7	33 823	84,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	744	86,6	922	83,7	1 007	85,1
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	240	82,8	1 748	87,2	1 759	85,7
324 Secrétariat, bureautique	—	—	18 052	74,7	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 228	97,2	26 223	91,2	27 680	89,1
331 Santé	108	93,9	475	89,5	1 016	85,9
332 Travail social	25 408	81,5	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 422	82,5	3 638	83,3	3 492	82,8
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	73	39,5	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	18 824	82,6	17	100,0	2 946	88,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 244	86,9	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	974	84,6	621	76,8	793	80,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 090	91,3	—	—	1 151	95,5
Total spécialités des services	82 227	84,2	84 422	83,8	99 075	84,4
Ensemble des spécialités	183 618	84,2	147 372	83,3	179 841	82,5
Session 2015, toutes spécialités	188 386	83,8	143 869	81,2	176 646	80,5
Spécialités de la production	104 657	83,6	61 983	81,1	80 650	78,9
Spécialités des services	83 729	84,2	81 886	81,2	95 996	81,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : à la session 2016, 84,2% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

A LA SESSION 2016, 179 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 133 100 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 700 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est stable par rapport à la session 2015.

Le taux de réussite des présents à l'examen est identique à celui de la session précédente (74,1 %) après une hausse de 0,5 point en 2015. Ce taux est légèrement plus élevé pour les BTS agricoles : 76,0 %. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2016 est presque identique à celui de la session précédente.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 40,7 % de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 49,6 % des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,3 %). Elles sont *a contrario* fortement représentées dans les spécialités des services (62,3 %).

Avec 111 800 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (62,2 %) (2). L'apprentissage représente 15,8 % de l'ensemble des candidats et 26,3 % des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,4 %. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (36,5 % en 2016 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 31,6 % en 2016 (30,6 % en 2015, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure le plus faible, mais augmente en 2016 pour atteindre 60,7 %. Il reste stable pour les bacheliers technologiques (77,4 %) et pour les bacheliers généraux (86,4 %).

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2016, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La session 2016 était la première session du BTS maritime, diplôme délivré par le ministère en charge de la mer. Sur les 34 candidats présents, aucun candidat n'a échoué.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2016.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	8 151	6 447	79,1	1 129	946	83,8	9 280	7 393	79,7	12,2
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 550	5 526	73,2	3 905	3 119	79,9	11 455	8 645	75,5	34,1
22	Transformations	4 366	3 435	78,7	2 604	2 173	83,4	6 970	5 608	80,5	37,4
23	Génie civil, construction et bois	5 210	3 895	74,8	1 689	1 304	77,2	6 899	5 199	75,4	24,5
24	Matériaux souples	123	115	93,5	1 063	947	89,1	1 186	1 062	89,5	89,6
25	Mécanique, électricité, électronique	17 642	12 819	72,7	599	482	80,5	18 241	13 301	72,9	3,3
	Total domaines de la production	43 042	32 237	74,9	10 989	8 971	81,6	54 031	41 208	76,3	20,3
30	Spécialités plurivalentes des services	120	90	75,0	397	318	80,1	517	408	78,9	76,8
31	Échanges et gestion	31 114	21 446	68,9	42 050	30 843	73,3	73 164	52 289	71,5	57,5
	dont : 31209 - Management des unités commerciales	10 369	6 621	63,9	11 509	8 268	71,8	21 878	14 889	68,1	52,6
	31210 - Négociation et relation client	5 928	4 399	74,2	5 409	4 254	78,6	11 337	8 653	76,3	47,7
	31406 - Comptabilité et gestion des organismes	5 875	3 971	67,6	7 069	4 677	66,2	12 944	8 648	66,8	54,6
	31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	2 071	1 410	68,1	9 665	7 068	73,1	11 736	8 478	72,2	82,4
32	Communication et information	9 980	7 344	73,6	13 966	10 803	77,4	23 946	18 147	75,8	58,3
33	Services aux personnes	4 935	3 539	71,7	20 371	15 698	77,1	25 306	19 237	76,0	80,5
34	Services à la collectivité	1 247	887	71,1	1 397	968	69,3	2 644	1 855	70,2	52,8
	Total domaines des services	47 396	33 306	70,3	78 181	58 630	75,0	125 577	91 936	73,2	62,3
	Total BTS	90 438	65 543	72,5	89 170	67 601	75,8	179 608	133 144	74,1	49,6
	dont BTS agricoles	8 766	6 419	73,2	5 292	4 268	80,7	14 058	10 687	76,0	37,6
	dont BTS maritimes	31	31	100,0	3	3	100,0	34	34	100,0	8,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2016.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	111 796	62,2	89 060	66,9	79,7
Public	74 176	41,3	59 541	44,7	80,3
Privé sous contrat	25 815	14,4	21 804	16,4	84,5
Privé hors contrat	11 805	6,6	7 715	5,8	65,4
Apprentissage (CFA)	28 374	15,8	21 149	15,9	74,5
Formation continue (Greta)	25 811	14,4	17 889	13,4	69,3
Enseignement à distance	3 363	1,9	1 298	1,0	38,6
Individuels	10 264	5,7	3 748	2,8	36,5
Total BTS	179 608	100,0	133 144	100,0	74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2016.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	44 364	26,8	38 345	31,3	86,4
Série S	16 006	9,7	13 883	11,3	86,7
Série ES	19 738	11,9	17 163	14,0	87,0
Série L	8 620	5,2	7 299	6,0	84,7
Baccalauréat technologique	60 460	36,5	46 769	38,2	77,4
Série STI, STI2D, STD2A	15 212	9,2	12 533	10,2	82,4
Série STL	3 003	1,8	2 215	1,8	73,8
Série STT, STG, STMG	35 715	21,6	26 850	21,9	75,2
Série SMS, ST2S	4 390	2,7	3 365	2,7	76,7
Série hôtellerie	1 759	1,1	1 498	1,2	85,2
Autres séries (TMD, STAV)	381	0,2	308	0,3	80,8
Baccalauréat professionnel	52 355	31,6	31 772	25,9	60,7
Domaines de la production	16 134	9,7	10 638	8,7	65,9
Domaines des services	27 410	16,6	15 429	12,6	56,3
Domaine indéterminé	8 811	5,3	5 705	4,7	64,7
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 371	5,1	5 571	4,6	66,6
Total BTS (hors BTS agricoles)	165 550	100,0	122 457	100,0	74,0
BTS agricoles (1)	14 058		10 687		76,0
Total BTS	179 608		133 144		74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2016, plus des deux tiers des admis au BTS (93 000). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités.

Par rapport à la session 2015, les effectifs de diplômés d'un BTS augmentent dans le domaine de la production (+2,5%), mais diminuent dans celui des services (-1,1%).

Dans le domaine de la production, les effectifs du groupe de spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles » (groupe 201) continuent de diminuer significativement (-37,3%) au profit des « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (groupe 250), qui passent de 2 100 à 5 600 diplômés. Ce double phénomène s'explique en partie par la rénovation de la filière « Maintenance industrielle » devenue « Maintenance des systèmes » et passée du groupe 201 au groupe 250. Dans le domaine des services, le nombre de diplômés des spécialités « Comptabilité, gestion » est en baisse de 4,9% par rapport à la session 2015.

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (76,3%) que dans celui des services (73,2%). L'écart s'est creusé entre les sessions 2015 et 2016, le taux de réussite dans le domaine de la production augmentant de 1 point et celui du domaine des services diminuant de 0,4 point.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (75,8%) dépasse de 3,3 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2016, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac +2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2015 et 2016.

Groupes de spécialités de formation	2015				2016			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 366	80,3	78,4	86,6	3 389	78,3	76,8	83,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 391	71,3	71,1	76,5	4 004	80,9	80,7	84,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 616	82,4	81,7	83,5	3 311	75,6	74,5	77,4
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 433	79,5	78,9	81,1	1 388	77,0	75,9	79,6
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	948	78,0	74,7	80,5	989	82,7	77,8	86,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 284	68,7	63,4	78,3	1 417	73,1	68,8	81,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 433	72,2	70,4	78,9	1 540	72,1	70,8	77,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	147	85,5	84,4	88,6	151	89,3	89,8	87,8
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 844	81,1	77,1	83,5	1 813	81,8	77,9	84,4
222 Transformations chimiques et apparentées	1 458	81,3	82,4	80,6	1 447	80,8	78,7	82,1
223 Métallurgie	316	72,1	71,3	81,6	368	78,6	78,8	76,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	36	81,8	78,6	83,3	26	86,7	50,0	95,8
225 Plasturgie, matériaux composites	196	76,3	76,4	75,0	236	75,4	74,6	84,6
226 Papier, carton	16	80,0	78,9	100,0	17	85,0	81,3	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 436	71,6	71,1	90,6	1 550	79,0	78,9	81,4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 832	75,3	74,9	76,1	2 658	74,5	73,1	77,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 376	76,1	75,9	77,4	1 343	76,6	76,3	79,5
232 Bâtiment : construction et couverture	145	60,7	60,4	63,6	154	62,6	63,3	56,0
233 Bâtiment : finitions	314	77,7	73,1	84,3	329	70,9	66,4	77,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	666	80,4	79,8	90,9	715	82,5	82,3	84,8
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	109	90,1	81,3	91,4	108	93,9	94,4	93,8
242 Habillement	814	89,5	85,9	89,8	880	88,5	92,0	88,2
243 Cuir et peaux	63	95,5	100,0	94,6	74	96,1	100,0	95,0
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 070	73,8	73,0	84,2	5 568	73,3	72,9	82,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 599	68,8	68,6	80,0	1 534	67,1	67,1	69,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	239	91,6	91,6	91,3	286	91,4	91,6	88,9
254 Structures métalliques	782	71,4	70,8	88,6	834	74,4	74,3	80,0
255 Électricité, électronique	5 255	71,8	71,5	78,9	5 079	73,4	73,2	80,0
Total des spécialités de la production	40 184	75,3	73,5	82,1	41 208	76,3	74,9	81,6
300 Spécialités plurivalentes des services	336	75,7	77,3	75,1	408	78,9	75,0	80,1
311 Transport, manutention, magasinage	1 371	74,3	73,6	76,4	1 244	67,9	67,6	69,1
312 Commerce, vente	27 480	72,4	68,8	75,6	27 864	72,3	68,9	75,5
313 Finances, banque, assurances	6 407	78,4	76,2	79,8	6 055	74,5	72,6	75,7
314 Comptabilité, gestion	18 015	69,0	67,6	69,7	17 126	69,4	67,7	70,2
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 598	77,9	74,2	79,0	3 354	76,3	68,0	78,8
321 Journalisme et communication	219	90,1	82,1	91,7	235	88,7	81,6	89,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	429	78,1	71,9	83,7	426	75,7	68,4	82,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 758	77,9	73,4	81,7	2 680	78,9	74,8	82,4
324 Secrétariat, bureautique	6 538	72,7	71,4	72,9	6 672	74,5	70,4	75,2
326 Informatique, traitement de l'information	4 723	74,8	74,7	77,0	4 780	75,0	75,1	73,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 429	83,6	71,5	84,3	2 542	81,6	78,0	81,8
331 Santé	4 286	62,7	59,4	63,8	4 043	61,1	57,1	62,4
332 Travail social	3 116	83,0	71,0	83,7	3 039	80,4	73,2	80,8
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 500	83,3	77,7	85,7	7 907	84,6	79,0	87,2
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 680	75,6	72,7	75,6	1 706	69,7	40,0	69,8
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 082	78,6	79,3	76,7	977	71,9	72,3	70,7
345 Application des droits et statuts des personnes	992	73,2	67,6	74,3	878	68,3	65,9	68,8
Total des spécialités des services	92 959	73,6	70,8	75,3	91 936	73,2	70,3	75,0
Ensemble des spécialités	133 143	74,1	72,1	76,2	133 144	74,1	72,5	75,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2016, 27 864 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,3 % (68,9 % pour les hommes, 75,5 % pour les femmes).

© SIES

A LA SESSION 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 600 dont 28 800 dans le secteur des services (60,5 %) et 18 800 dans le secteur de la production (39,5 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 35,9 % des diplômes délivrés.

Accompagnant une hausse des effectifs de deuxième année de DUT (+0,8 % entre les rentrées 2013 et 2014), le nombre de diplômes délivrés augmente de nouveau à la session 2015 (+2,0 % par rapport à 2014) après une baisse en 2013. Le nombre de diplômés augmente quel que soit le secteur : +2,7 % dans le secteur des services par rapport à 2014 (après +0,1 % entre 2013 et 2014) et +0,9 % dans le secteur de la production (après +2,2 % entre 2013 et 2014).

La part des femmes parmi les diplômés de DUT à la session 2015 diminue légèrement (-0,5 point par rapport à l'année dernière) même si la tendance générale entre 2008 et 2015 est une augmentation de 0,7 point de la part des DUT délivrés à des femmes : de 41,3 % à 42,0 %.

Les étudiantes représentent 25,5 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement depuis 2013. Cette année, la part d'étudiantes baisse de nouveau : -0,3 point entre la session 2014 et la session 2015 (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (52,8 %).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 13.10.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2008		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)				18	19	22	29	18		
Chimie	1 427	56,4	1 456	1 390	1 332	1 369	1 343	1 394	1 303	55,6
Génie biologique	2 758	66,0	2 861	2 831	2 836	2 912	2 791	2 815	2 938	65,7
Génie chimique - génie des procédés	423	41,6	492	489	466	466	477	440	412	44,2
Génie civil	2 114	12,6	2 104	1 997	1 741	2 072	1 875	1 902	11	18,2
Génie civil - construction durable (2)								167	1 945	18,2
Génie du conditionnement et de l'emballage	93	43,0	125	115	117	129	105	114		
Packaging, emballage et conditionnement (3)									120	59,2
Génie électrique et informatique industrielle	2 995	6,3	2 964	2 786	2 790	2 955	2 818	2 967	2 827	7,6
Génie industriel et maintenance	705	4,7	787	669	706	691	652	687	728	8,4
Génie mécanique et productique	2 678	7,2	2 617	2 603	2 655	2 592	2 649	2 602	2 801	7,7
Génie thermique et énergie	839	7,6	952	985	984	922	818	822	814	9,3
Hygiène, sécurité et environnement	743	31,6	785	778	768	801	780	767	764	30,1
Mesures physiques	1 892	20,2	1 902	1 779	1 852	1 830	1 737	1 744	1 793	18,6
Qualité, logistique industrielle et organisation	754	26,0	879	826	847	743	759	812	836	28,1
Réseaux et télécommunications	1 113	6,1	1 105	992	1 078	1 043	961	997	1 090	9,7
Science et génie des matériaux	346	12,4	375	361	401	377	424	369	405	16,0
Ensemble secteur de la production	18 880	23,9	19 404	18 619	18 592	18 924	18 218	18 617	18 787	25,5
Carrières juridiques	921	83,5	939	900	851	861	916	982	1 004	80,9
Carrières sociales	1 255	76,7	1 312	1 366	1 336	1 461	1 461	1 474	1 455	82,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 541	59,3	8 665	8 531	8 133	8 249	8 229	8 198	8 544	56,5
Gestion administrative et commerciale	690	69,0	775	712	739	819	838	708		
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)								209	919	68,1
Gestion, logistique et transport	1 231	35,3	1 266	1 286	1 182	1 056	1 020	1 082	1 121	32,2
Information - communication	1 916	78,6	1 938	1 967	1 919	1 932	1 894	1 794	1 849	78,4
Informatique	2 966	8,6	2 943	3 174	3 064	3 069	3 221	3 094	3 492	9,9
Services et réseaux de communications	1 248	22,7	1 354	1 276	1 358	1 403	1 352	1 418		
Métiers du multimédia et de l'internet (5)									1 513	35,0
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	459	44,0	507	452	481	422	377	430	401	34,9
Techniques de commercialisation	8 607	56,1	8 881	9 048	8 706	8 707	8 738	8 673	8 531	57,5
Ensemble secteur des services	27 834	53,1	28 580	28 712	27 769	27 979	28 046	28 062	28 829	52,8
Total	46 714	41,3	47 984	47 331	46 361	46 903	46 264	46 679	47 616	42,0

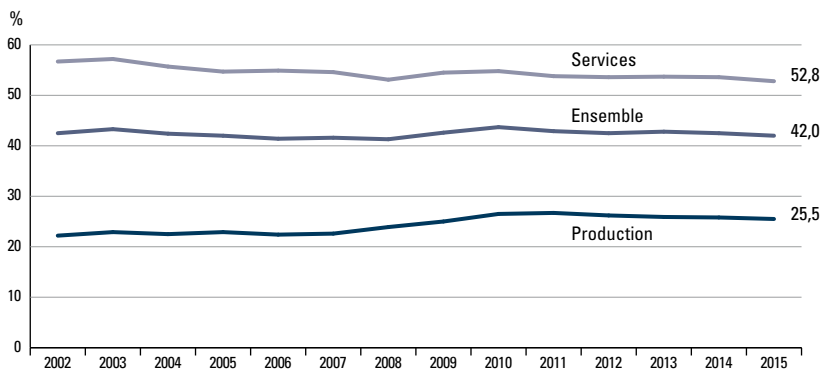
© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.
2. « Génie civil » avant 2013-2014.
3. « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.
4. « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.
5. « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.
6. « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : en 2015, 47 616 DUT ont été délivrés dont 42,0 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2015, 25,5 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,0 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

P ARMI LES ÉTUDIANTS inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2012, près de 66 % ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et un peu plus de 11 % après une année supplémentaire, à la session 2015 (1). La réussite varie peu d'une année sur l'autre : pour les cohortes 2005 à 2012, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 76 % (cohorte 2009) et 78 % (cohorte 2006).

La grande majorité des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86 %), car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 20 % des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 1 % seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (68 %) que dans celui de la production (62 %). Toutefois l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue lorsqu'on y ajoute la réussite en trois ans, qui est de 14 % dans le secteur de la production contre 9 % dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : dans le secteur des services, il y a un écart de 17 points entre la réussite en « Gestion logistique et transport » (68 % en deux ou trois ans) et en « Information communication » (85 %). Dans celui de la production, l'écart est aussi de 17 points entre « Génie industriel et maintenance » (66 %) et « Génie du conditionnement et de l'emballage » (83 %).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant : sur deux ou trois ans, elles sont de 82 % pour les bacheliers généraux, contre 67 % pour les bacheliers technologiques et 47 % pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence. Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services, sauf pour la série technologique STI où elle est plus élevée.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2012-2013.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, comprenant les 24 spécialités définies par l'arrêté du 10 août 2005 du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie, auxquelles a été ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile » en 2008-2009.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 13.10.

- S. Péan, D. Prouteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75 (octobre 2007).

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Répartition (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	25	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Chimie	1 697	3,0	63,3	62,6	13,8	11,5	77,1	74,1
Génie biologique	3 245	5,7	71,5	70,7	8,8	7,8	80,3	78,5
Génie chimique-génie des procédés	545	1,0	64,6	64,6	12,7	11,2	77,2	75,8
Génie civil	2 523	4,4	63,7	63,3	14,5	12,8	78,2	76,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	123	0,2	72,4	72,4	10,6	9,8	82,9	82,1
Génie électrique et informatique industrielle	3 869	6,8	56,3	56,0	15,6	13,4	71,8	69,4
Génie industriel et maintenance	921	1,6	53,1	53,0	13,2	11,6	66,3	64,6
Génie mécanique et productique	3 329	5,9	60,1	59,7	14,9	13,1	75,0	72,9
Génie thermique et énergie	1 051	1,9	62,0	61,7	15,4	12,8	77,5	74,5
Hygiène sécurité environnement	955	1,7	66,8	66,7	12,1	10,4	79,0	77,1
Mesures physiques	2 210	3,9	60,2	59,9	18,2	15,3	78,4	75,2
Qualité, logistique industrielle et organisation	954	1,7	67,0	66,6	7,5	6,7	74,5	73,3
Réseaux et télécommunications	1 325	2,3	55,2	55,1	15,6	12,6	70,9	67,7
Sciences et génie des matériaux	499	0,9	56,5	56,5	17,4	15,8	73,9	72,3
Total du secteur de la production	23 271	41,0	61,9	61,5	13,9	12,0	75,8	73,5
Carrières juridiques	1 229	2,2	66,0	65,7	10,1	9,4	76,1	75,1
Carrières sociales	1 653	2,9	79,1	78,7	4,7	4,4	83,8	83,1
Gestion administrative et commerciale	1 026	1,8	71,7	71,3	8,2	7,5	79,9	78,8
Gestion des entreprises et des administrations	10 055	17,7	64,3	63,7	11,1	9,6	75,4	73,2
Gestion logistique et transport	1 318	2,3	58,6	58,1	9,7	9,0	68,4	67,1
Information communication	1 801	3,2	81,8	81,6	3,4	3,3	85,3	84,9
Informatique	4 287	7,6	53,3	53,0	15,8	12,8	69,1	66,8
Services et réseaux de communication	1 755	3,1	69,2	68,4	7,6	6,2	76,8	74,6
Statistiques et traitements informatiques des données	527	0,9	61,3	60,9	15,2	12,0	76,5	72,9
Techniques de commercialisation	9 857	17,4	75,5	74,7	6,8	6,2	82,3	80,9
Total du secteur des services	33 508	59,0	68,1	67,6	9,4	8,2	77,6	75,7
Ensemble	56 779	100,0	65,6	65,1	11,3	9,7	76,8	74,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

Lecture : 56 779 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2012. 76,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (65,6 % en deux ans, 11,3 % en trois ans).

© SIES

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 494	69,2	82,0	8 122	73,4	83,1	70,7	82,4
Économique	340	61,8	75,0	13 260	74,6	82,9	74,3	82,7
Littéraire	55	60,0	67,3	1 762	73,0	79,6	72,6	79,2
Baccalauréat général	15 889	69,0	81,8	23 144	74,1	82,7	72,0	82,3
Techno STI	4 247	46,8	64,7	927	43,6	59,7	46,2	63,8
Techno STG	129	46,5	59,7	6 965	58,4	69,0	58,2	68,9
Autres technos	1 238	49,8	64,8	457	67,6	74,4	54,6	67,4
Baccalauréat technologique	5 614	47,5	64,6	8 349	57,3	68,3	53,3	66,8
Baccalauréat professionnel	673	28,4	42,9	1 147	39,2	50,0	35,2	47,4
Ensemble des bacheliers	22 176	62,3	76,3	32 640	68,5	77,9	66,0	77,2
Non-bacheliers	1 095	52,4	65,7	868	53,2	65,7	52,8	65,7
Total	23 271	61,9	75,8	33 508	68,1	77,6	65,6	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (n.s.) et n'est pas publiée.

Lecture : 15 889 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2012 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 81,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (69,0 % en deux ans, 12,8 % en trois ans).

© SIES

En 2015, le nombre de licences LMD délivrées par les universités a augmenté de 2,4 % par rapport à la session 2014, soit 177 100 licences, dont 128 400 licences générales et 48 700 licences professionnelles. Le nombre de licences générales délivrées augmente cette année (+2,6 %). Il était resté stable l'année dernière après trois années de hausse.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Entre les sessions 2006 et 2015, leur nombre est passé de 30 100 à 48 700, soit une augmentation de 5,5 % en moyenne annuelle. Après un ralentissement les années précédentes, passant de +3 % entre 2011 et 2012 à +0,9 % entre 2013 et 2014, le rythme d'accroissement s'accélère cette année (+2,1 % entre les sessions 2014 et 2015).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (126 300) est de nouveau en hausse cette année (+3,1 % en 2015 après +0,9 % en 2014) après deux années de baisse consécutives (-0,6 % de masters délivrés entre les sessions 2012 et 2013, -2,1 % entre les sessions 2011 et 2012). Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter à un rythme plus fort que les années précédentes (+32,1 % en 2015 contre +2,4 % en 2014 et +8,5 % en 2013), se rapprochant des rythmes d'avant 2012 (+64 % à la session 2011). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté une hausse à la session 2011. Il diminue fortement cette année : 13 700 masters recherche et 48 900 masters professionnels ont été délivrés à la session 2015. Cette session est également la première où des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) sont délivrés. Ils remplacent les anciens masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement et leur création, en 2013, en même temps que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), explique mécaniquement une partie de la forte hausse de diplomation dans des masters dédiés à l'enseignement (+41,5 % entre les sessions 2014 et 2015). Ils représentent, en 2015, 13,1 % des délivrances de masters, soit près de 16 600 diplômes.

Après une légère baisse à la session 2014, le nombre de doctorats délivrés par les universités repart à la hausse, avec 2,1 % de diplômés en plus. La hausse concerne toutes les disciplines à l'exception des disciplines de droit, sciences politiques et de Staps.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les Comue de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

FORMATIONS LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.24.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
Licences générales	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
Masters professionnels	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
Masters recherche	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
Masters indifférenciés	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
Doctorats (y compris HDR)	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

A LA SESSION 2015, environ 177 100 licences LMD et 126 300 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2015, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des cinq années précédentes. En cursus licence, un tiers des diplômes ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exceptions avec quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2015.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence générale et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2015 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,4 % des diplômés.

En 2015, 12 100 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 400 thèses (44,9 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie où elles représentent respectivement 58,6 % et 51,0 % des diplômés. Leur part en sciences baisse cette année après plusieurs années de progression (-0,5 point entre les sessions 2014 et 2015 après +0,8 point entre 2013 et 2014 et +0,4 point entre 2012 et 2013). Près de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2015, 33 900 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les Comue de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2015 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (412 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (6 042 diplômés), les magistères (392 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (851 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.19 et 8.20, les diplômes d'ingénieurs en 8.24.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2015

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 870	74,7	21 555	68,4	23 425	68,9
Économie, gestion	18 185	62,5	16 502	53,8	34 687	58,3
Administration économique et sociale	2 231	64,3	5 330	62,8	7 561	63,2
Lettres, langues et sciences humaines	6 121	64,5	52 184	74,1	58 305	73,1
Sciences	19 389	27,7	26 066	42,4	45 455	36,2
Staps	576	46,4	6 735	34,3	7 311	35,2
Médecine, pharmacie, odontologie	372	74,2	24	33,3	396	71,7
Total	48 744	49,4	128 396	61,5	177 140	58,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2015	52 708	48,4	163 977	59,8	216 685	57,0

© SIES

Cursus master (suite)	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	9 446	65,3	2 387	61,2	7 911	64,1	19 744	64,3
Économie, gestion	17 289	56,0	602	45,8	10 501	55,2	28 392	55,5
Administration économique et sociale	1 175	64,8			473	63,2	1 648	64,3
Lettres, langues et sciences humaines	10 651	73,8	5 556	65,2	27 656	75,8	43 863	74,0
Sciences	8 773	38,7	4 698	43,0	14 911	40,2	28 382	40,2
Staps	717	39,6	104	47,1	1 374	36,8	2 195	38,2
Médecine, pharmacie, odontologie	805	70,7	354	64,4	881	71,4	2 040	69,9
Total	48 856	58,8	13 701	55,8	63 707	61,6	126 264	59,9
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2015	55 516	58,0	18 634	56,3	81 611	61,7	155 761	59,8

© SIES

Cursus doctorat (suite)	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	801	45,7	57	35,1
Économie, gestion et administration économique et sociale	614	45,9	109	48,6
Lettres, langues et sciences humaines	2 911	58,6	358	45,5
Sciences	7 330	39,2	1 141	28,9
Staps	89	25,8	7	71,4
Médecine, pharmacie, odontologie	341	51,0	199	36,7
Total	12 086	44,9	1 871	34,4

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2015

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 025	63,4	1 253	58,1	3 093	70,1	10 371	64,8
Diplôme de fin de deuxième cycle	8 102	59,1					8 102	59,1
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)			913	55,6	2 183	67,9	3 096	64,3
Capacité en médecine	1 092	49,7					1 092	49,7
DES, DIS, DESC	7 209	60,5	76	65,8	320	72,5	7 605	61,0
AFS, AFSA	16	87,5					16	87,5
DE sage-femme	646	96,0					646	96,0
Doctorats (y c. HDR)	430	42,8	12	58,3	98	57,1	540	45,7
Licence générale	24	33,3					24	33,3
Licence professionnelle	168	79,8			204	69,6	372	74,2
Master LMD	1 285	69,6	5	20,0	750	70,8	2 040	69,9
Total	24 997	61,5	2 259	57,3	6 648	69,4	33 904	62,7

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^e cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de 2^e cycle des études médicales à compter de la session 2016.

A PEINE PLUS D'UN QUART des étudiants de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 27% des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2011-2012 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2015 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si près de la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (49%), c'est le cas de 16% seulement des bacheliers technologiques et de 6% des bacheliers professionnels (2). Ces taux sont les mêmes pour les bacheliers entrés en 2011 que pour ceux qui sont entrés en 2010.

L'année 2011 se caractérise par une forte augmentation du nombre des bacheliers professionnels inscrits en licence suite à la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement secondaire. Ils représentent 9% des entrants en licence en 2011 contre 6% en 2010. Leur taux de réussite très faible se traduit par un léger repli du taux de réussite moyen en licence, qui passe de 40% à 39% entre les cohortes 2010 et 2011. Sur le plus long terme, l'impact négatif de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels depuis la rentrée 2007 est compensé par une hausse tendancielle de la réussite des bacheliers généraux et technologiques de sorte que la réussite moyenne en licence reste comprise entre 39% et 40% sur les cinq dernières années.

La faiblesse des taux de réussite tient essentiellement au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en licence après un an (33%) ou deux ans (13%) d'études. Une partie d'entre eux se réorientent vers d'autres formations.

La réussite en trois ans est un peu plus élevée dans le domaine des lettres, langues, arts et sciences humaines (30%) que dans les domaines du droit (26%) et des sciences (25%). La réussite en quatre ans est toutefois plus fréquente dans ces derniers domaines, de sorte que la réussite cumulée en trois ou quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

Les écarts de réussite selon la mention obtenue au baccalauréat sont très nets : la réussite en trois ou quatre ans va de 72% pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat à 20% pour ceux qui sont passés au second groupe. Les non-bacheliers ont un taux de réussite proche de celui des bacheliers avec la mention « Passable » au premier groupe.

CURSUS LICENCE - Le cursus licence comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus. Le DUT, en revanche, en est exclu.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrement l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (173 783 inscriptions en 2011-2012 pour 172 899 étudiants).

NON-BACHELIERS - Les étudiants non-bacheliers incluent ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui ont bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 16.15.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %.

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2007	160 137	27,5	12,1	39,5
Cohorte 2008	156 225	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169 178	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169 652	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173 783	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	178 150	27,5	(1)	(1)

► Champ : France entière.

© SIES

1. Les résultats aux diplômes de la session 2016 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2011, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	40,7	21,6	11,6	33,2
	Femme	59,3	31,1	11,9	43,0
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	59,6	35,3	13,5	48,8
	En retard d'un an	24,7	16,2	10,4	26,6
	En retard de plus d'un an	10,4	9,1	6,2	15,3
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,9	28,1	12,7	40,8
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,1	25,6	8,2	33,8
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,7	20,0	4,6	24,6
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Série du baccalauréat	Scientifique	23,6	36,7	14,1	50,8
	Économique	27,6	35,4	15,2	50,6
	Littéraire	18,1	32,0	13,1	45,1
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>69,2</i>	<i>35,0</i>	<i>14,3</i>	<i>49,2</i>
	Technologique STG	10,9	7,8	6,5	14,4
	Autre technologique	6,0	11,5	7,3	18,8
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>16,9</i>	<i>9,2</i>	<i>6,8</i>	<i>16,0</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>8,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>5,7</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,7</i>	<i>27,5</i>	<i>11,9</i>	<i>39,4</i>
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	2,1	64,6	7,0	71,6
	Bien	8,3	57,4	10,8	68,2
	Assez bien	23,2	40,0	13,8	53,7
	Passable premier groupe	40,1	20,4	12,9	33,3
	Passable deuxième groupe	16,2	10,1	9,4	19,5
	Inconnue	4,8	16,6	7,2	23,8
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Origine sociale	Très favorisée	28,5	33,4	13,2	46,6
	Favorisée	13,3	31,4	12,5	43,9
	Assez défavorisée	24,0	27,8	12,3	40,1
	Défavorisée	24,4	21,0	10,6	31,6
	Non-réponse	9,8	17,9	8,3	26,2
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,9	25,7	13,2	38,9
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	42,9	29,6	9,9	39,5
	Sciences - Staps	22,2	25,1	13,1	38,2
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0

► Champ : France entière.

© SIES

Lecture : 59,3 % des inscrits en première année de cursus licence en 2011 sont des femmes. 43,0 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,1 % en 3 ans, 11,9 % en 4 ans).

A LA SESSION 2015, 33 900 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 27 600 en 2005, soit une hausse de 22,8% en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasiment continue (sauf en 2009) jusqu'en 2015. Les effectifs de diplômés ont progressé de 3,3% entre 2014 et 2015.

Le nombre de diplômés délivrés progresse plus fortement dans les écoles privées (+6,6% par rapport à 2014) que dans les écoles publiques dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (+2,9% par rapport à 2014). Parmi ces dernières, le nombre de diplômés délivrés par les écoles indépendantes des universités est en progression de 7,9% entre 2014 et 2015.

En 2015, les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (55,5%, contre 56,8% en 2005). 17,2% sont diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (18,5% en 2005) et 27,3% d'une école privée (24,8% en 2005).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est en légère augmentation par rapport à 2014 (30% des diplômés contre 29,3% en 2014). Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (36,4% de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2015, 44 400 diplômés et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion, soit une augmentation de 4,8% par rapport à l'année précédente (2). Les diplômés visés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur représentent deux titres délivrés sur trois ; leur nombre connaît une hausse importante par rapport à la session précédente (+8,4%). Parallèlement, le nombre de diplômés non visés délivrés est en baisse (-1,7%) et retrouve un niveau similaire à celui de 2013.

En 2007, la parité dans les effectifs de diplômés des écoles de commerce est atteinte, mais la part de femmes a très peu évolué depuis (50,4% en 2015).

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2015, 2 760 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (voir 6.9). À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90% de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

SOURCES

MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs, hors formations d'ingénieurs en partenariat.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Écoles universitaires (1)	10 373	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557
Part de femmes (%)	27,7	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9
Écoles indépendantes des universités	5 316	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274
Part de femmes (%)	21,1	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4
Total public MESRI	15 689	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831
Part de femmes (%)	25,5	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,7
Écoles publiques autres ministères	5 107	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832
Part de femmes (%)	30,9	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4
Écoles privées	6 842	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279
Part de femmes (%)	21,0	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7
Total	27 638	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348	31 632	32 845	33 942
Part de femmes (%)	25,4	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5	29,3	29,3	30,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

© SIES

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce, y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014	2015
Diplômes visés	13 219	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 611
Part de femmes (%)	48,8	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	48,8
Certificats d'école	12 847	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	14 832
dont : mastères	2 624	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 464
MBA	1 925	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 475
Total	26 066	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 443
Part de femmes (%)	47,3	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

EN MOYENNE entre 2013 et 2015, 44% des sortants de formation initiale sont diplômés du supérieur : 15% ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 10% une licence ou une maîtrise et 20% un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure. Par ailleurs, 42% des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) : 8% ont un baccalauréat général, 22% un baccalauréat technologique ou professionnel, 12% un CAP, BEP. En moyenne, 13% des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômés : une moitié d'entre eux a le brevet et une autre moitié aucun diplôme.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2015, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 13 points (82%) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu autant (10%) (2). La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second degré a augmenté de 2 points entre 2008 et 2010 puis de 0,4 point en 2011 (10%), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La brusque augmentation en 2010 et 2011 est un choc conjoncturel créé par la réforme de la voie professionnelle. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2015, comme en 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de 1,3 point. Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation des effectifs de terminales des séries générales et technologiques (7 300 élèves de plus qu'en 2014) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+0,4 point).

Un objectif de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10% en 2020 (voir 8.33) (3). En 2016, le taux de sortants précoces vaut 8,8% en France. Le taux a diminué de 2,5 points depuis 2010 (voir « Définitions »). Il diminue entre 2015 et 2016 (-0,4 point). La baisse concerne les filles; le taux reste stable chez les garçons.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (ni formelle ni non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du diplôme national du brevet.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. La part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France (hors Mayotte).

AVERTISSEMENT

Les données 2013 à 2016 issues des enquêtes Emploi sont provisoires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi.

(2) MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 12.15 ; 10.12.

- *Éducation et Formation* n° 84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %.

	Année de sortie de formation initiale		
	2013-2014-2015 (p)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
DEA, DESS, master, doctorat	13	9	17
Écoles supérieures	7	8	6
Licence, maîtrise	10	9	10
DEUG, BTS, DUT et équivalent	13	15	12
Paramédical et social	2	0	3
Total diplômés des études supérieures	44	40	48
Baccalauréat général	8	7	9
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	22	23	21
CAP, BEP ou équivalent	12	14	11
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	42	44	41
Brevet seul	7	7	6
Aucun diplôme	7	8	5
Total brevet et aucun diplôme	13	15	11
Total sortants de formation initiale	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

© DEPP

Lecture : en moyenne sur 2013, 2014 et 2015, 44 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,5	54,0	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0	50,1	62,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	16,1	17,0	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3	28,6	24,0
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	71,0	72,5	77,0	79,3	79,7	81,0	82,3	78,7	86,0
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	2,2	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	18,9	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8	12,5	7,2
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,6	21,1	17,6	12,7	12,0	11,0	10,4	10,0	12,7	7,3
Seconde ou première générales et technologiques	1,9	1,8	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	0,8	1,2
Première professionnelle	0,0	0,0	2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5	2,9	2,1
Seconde professionnelle	0,0	0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	2,2	1,7
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,9	5,4	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,7	1,7
Total sorties avant la fin du second degré	7,8	7,9	9,9	10,3	8,7	9,3	8,6	7,7	8,6	6,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p
Hommes	12,9	13,5	12,2	12,9	13,6	12,6	12,2	10,8	10,2	10,1	10,1
Femmes	9,6	9,3	8,8	9,1	9	9,2	8,9	8,7	7,9	8,4	7,5
Ensemble	11,2	11,3	10,5	11	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0	9,2	8,8

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEPP

Lecture : en 2016, le taux de sortants précoces en France est de 8,8 %.

Note : suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

AU 1^{ER} FÉVRIER 2016, sept mois après la fin de leurs études, 45 % des lycéens sortant d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 42 % sont au chômage et 13 % se déclarent inactifs ou en stage de formation (1). La part des lycéens en emploi augmente de deux points par rapport à 2015.

Obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances de trouver un emploi rapidement, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 15 points : 49 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 34 % dans le cas contraire. Par contre, l'écart entre diplômés et non-diplômés de même niveau d'études est plus faible au niveau du BTS.

Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (39 %), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %) et l'emploi aidé (13 %). Les emplois à durée indéterminée représentent quant à eux, un tiers des emplois.

Sept mois après la fin des études, les filles semblent être plus souvent en emploi que les garçons (47 % contre 44 %) (2). Mais cet avantage apparent est principalement dû au fait qu'elles sont plus représentées dans les formations aux services et en BTS. Globalement, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (48 % en emploi) qu'après une formation dans le secteur de la production (41 %). L'avantage des formations pour les services concerne plus spécifiquement le niveau BTS d'une part et les jeunes filles d'autre part.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « technologies industrielles » (52 %) (3). Cela s'explique par le profil des sortants : ils sont pour la plupart formés au niveau BTS. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (35 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées d'une part et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « services aux personnes » (54 %). Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (44 %).

L'ENQUÊTE - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM).

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. Cette nomenclature peut être impactée dans le temps lors de la création ou de la rénovation des diplômes (par exemple le nouveau baccalauréat professionnel « Gestion-administration » issu de la fusion du baccalauréat « Secrétariat » et du baccalauréat « Comptabilité »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2015 et 2016 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.12 ; 16.12.

1 Situation au 1^{er} février 2016 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (77,9 %)	30,4	35,5	13,8	39,7	11,0	54,4	15,2	13,5
	Non (22,1 %)	16,1	31,4	17,1	40,9	10,6	58,1	25,8	3,8
Bac pro terminale (2)	Oui (75,5 %)	45,9	31,7	16,2	39,4	12,7	41,1	13,0	36,9
	Non (24,5 %)	30,9	31,7	21,9	38,1	8,3	51,4	17,7	12,0
BTS terminale (3)	Oui (82,5 %)	63,3	33,3	13,0	38,8	14,9	28,9	7,8	27,9
	Non (17,5 %)	53,5	36,5	17,6	36,8	9,1	35,0	11,5	5,9
Ensemble	Oui (78,2 %)	48,6	32,8	14,6	39,2	13,4	39,7	11,7	78,2
	Non (21,8 %)	33,5	33,5	19,8	37,9	8,8	48,7	17,8	21,8
Ensemble		45,3	32,9	15,4	39,0	12,7	41,7	13,0	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		43,4	33,3	14,8	40,0	11,9	43,9	12,7	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris mention complémentaire de niveau V.
- Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
- Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

© DEPP

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	26,9	27,8	25,5	29,3	25,8	29,8	24,3	29,0
Bac pro terminale (2)	42,4	42,1	41,4	42,9	41,6	43,9	39,9	42,4
BTS terminale (3)	59,2	64,1	58,2	63,0	58,1	60,2	58,4	64,6
Ensemble	44,0	46,8	41,0	48,1	41,5	48,1	38,0	48,1
Rappel au 1 ^{er} février 2015	42,2	44,8	39,4	46,1	40,1	45,7	34,9	46,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

© DEPP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	24,9	42,5	64,1	41,6	26,1
Électricité, électronique	21,2	36,7	55,8	39,1	20,6
Génie civil, construction, bois	22,8	41,7	62,6	38,1	19,4
Alimentation et agroalimentaire, transformation	30,6	50,4	54,9	39,6	13,5
Technologies industrielles	19,0	38,7	54,6	51,9	8,5
Énergie, chimie, métallurgie	28,2	42,8	60,6	46,3	7,2
Matériaux souples	21,6	35,8	55,5	34,7	4,7
Ensemble production	25,5	41,4	58,2	41,0	100,0
Commerce, vente	15,0	38,7	62,7	42,9	31,5
Services aux personnes (santé, social)	46,0	49,1	74,2	54,4	19,2
Secrétariat, communication et information (4)	13,6	37,3	57,3	54,0	8,1
Finances, comptabilité	-	33,8	60,8	47,0	19,3
Hôtellerie, restauration, tourisme	27,5	55,7	66,2	49,5	10,0
Transport, manutention, magasinage	43,9	55,6	62,0	53,6	5,0
Coiffure esthétique	33,0	53,9	67,5	45,6	3,8
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	31,9	48,4	64,0	43,8	3,1
Ensemble services	29,3	42,9	63,0	48,1	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

4. Le baccalauréat professionnel « Secrétariat » a été fusionné avec le baccalauréat professionnel « Comptabilité » dans un nouveau bac professionnel « Gestion-administration » regroupé dans la ligne « Finances, comptabilité ».

© DEPP

AU 1^{ER} FÉVRIER 2016, sept mois après la fin de leur formation, 65% des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS sont en emploi (1), soit 3 points de plus qu'en 2015. Par ailleurs, 30% des sortants sont au chômage et 5% sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 20 points sur l'insertion à court terme : 69% des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 49% dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 80% pour les sortants diplômés, soit 12 points de plus que pour les sortants diplômés du baccalauréat professionnel et le même taux que les titulaires d'un BTS.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (55%) ou à durée déterminée (28%) et plus rarement un emploi aidé ou en intérim (environ 9% chacun).

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons (2). C'est particulièrement vrai pour les formations relevant de la production. Dans les services, si les jeunes filles s'insèrent là aussi globalement moins bien que les garçons, la distinction par niveaux de formation apporte un éclairage différent : en sortant d'un bac professionnel, d'un brevet professionnel ou d'un BTS, le taux d'emploi des filles est supérieur à celui des garçons.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de spécialité. Ainsi, après une formation de niveau V à III, il s'échelonne de 59% dans la « coiffure-esthétique » à 79% dans les « services aux personnes » (3). Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour les sortants de la spécialité « technologies industrielles », mais ces apprentis possèdent souvent un diplôme de niveau III. Les spécialités « alimentation et agroalimentaires », « génie civil, construction, bois » et celles de « l'agriculture » sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi.

Dans le secteur des services, sortir d'un CAP du domaine « transport-manutention, magasinage » ou des « services aux personnes » permet de trouver un emploi plus facilement qu'en moyenne parmi les sortants de ce niveau. Pour les sortants d'un brevet professionnel, la spécialité de « services aux personnes » offre aussi de nombreux débouchés, ainsi que les « services à la collectivité ». En baccalauréat professionnel, ce sont les formations à « l'hôtellerie-restauration-tourisme » qui sont les plus porteuses, avec encore les « services aux personnes ». Cette spécialité permet également de trouver rapidement un emploi pour les jeunes sortants de BTS, de même que les « finances-comptabilité ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle et leur niveau de formation [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM (hors Guadeloupe cette année). Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2014-2015, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2016 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes IPA menées aux 1^{ers} février 2015 et 2016 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.11 ; 16.13.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2016 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,8 %)	58,8	53,1	8,4	30,2	8,3	36,2	5,0	35,3
	Non (20,2 %)	34,8	44,6	14,5	35,7	5,2	54,9	10,3	8,9
BP terminale (2)	Oui (80,7 %)	79,5	61,8	4,8	28,9	4,5	16,4	4,1	14,9
	Non (19,3 %)	60,8	56,0	8,0	32,0	4,0	33,9	5,3	3,6
Bac pro terminale (3)	Oui (82,4 %)	68,3	56,3	10,3	24,7	8,7	26,2	5,5	12,6
	Non (17,6 %)	52,4	48,9	16,3	29,9	4,9	39,3	8,3	2,7
BTS terminale (4)	Oui (79,5 %)	80,1	51,9	8,1	23,8	16,2	15,7	4,2	17,6
	Non (20,5 %)	66,3	52,6	13,8	29,8	3,8	27,4	6,3	4,5
Ensemble	Oui (80,3 %)	68,8	55,2	7,9	27,4	9,5	26,5	4,7	80,3
	Non (19,7 %)	49,2	50,2	13,1	32,2	4,5	42,6	8,2	19,7
Ensemble		64,9	54,5	8,6	28,1	8,8	29,7	5,4	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		61,7	53,5	8,8	28,3	9,4	32,6	5,7	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5 %)	79,0	63,1	5,4	23,2	8,3	17,0	4,0	94,5
	Non (5,5 %)	71,1	67,1	5,7	22,5	4,7	22,2	6,7	5,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	55,5	49,9	53,7	54,4	54,2	64,3	50,1	49,8
BP terminale (2)	76,1	75,6	76,5	75,3	76,9	72,5	73,2	75,9
Bac pro terminale (3)	67,5	59,3	68,1	59,7	69,3	57,9	54,5	60,9
BTS terminale (4)	77,8	76,5	77,8	76,9	78,5	76,4	72,1	77,2
Ensemble	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Rappel au 1 ^{er} février 2015	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Diplômes de niveaux I et II	79,2	77,8	77,9	78,8	78,2	79,9	77,2	77,9

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

1, 2, 3, et 4 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	52,8	77,4	67,5	77,2	61,4	23,5	82,9
Alimentation et agroalimentaire, transformation	56,4	81,4	70,6	85,1	61,4	25,3	79,8
Mécanique et structures métalliques	50,9	76,2	70,2	81,6	64,8	16,7	77,6
Agriculture	50,9	68,3	61,7	73,8	62,0	16,3	82,0
Électricité, électronique	49,7	71,4	65,0	81,0	66,7	7,9	83,7
Énergie, chimie, métallurgie	53,9	82,5	75,5	78,4	70,3	5,9	77,3
Technologies industrielles	n.s.	-	67,4	76,7	75,7	4,0	72,9
Matériaux souples	65,6	n.s.	n.s.	n.s.	70,5	0,5	75,9
Ensemble production	53,7	76,5	68,1	77,8	63,6	100,0	77,9
Commerce, vente	42,5	70,2	57,8	78,2	60,8	30,5	74,6
Services aux personnes (santé, social)	72,9	82,0	68,6	84,4	79,0	20,0	80,9
Coiffure esthétique	35,4	70,1	n.s.	80,9	58,5	14,9	-
Hôtellerie, restauration, tourisme	54,8	66,7	74,1	75,3	62,2	10,9	79,1
Finances, comptabilité	-	n.s.	51,1	77,9	76,0	8,0	82,2
Secrétariat, communication et information	49,2	69,7	45,4	68,8	65,7	6,5	81,7
Transport, manutention, magasinage	78,7	-	63,9	81,3	76,3	6,6	77,3
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	58,9	79,6	52,7	66,5	64,6	2,3	75,1
Formations générales	-	n.s.	-	65,2	71,4	0,3	72,3
Ensemble services	54,4	75,3	59,7	76,9	66,9	100,0	78,8

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

1, 2, 3 et 4 : idem tableau 1.

DÉFINITIONS

FIN 2015, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés 2013 de DUT et de master s'élevaient à 90 %, à 92 % pour les diplômés de licence professionnelle et à 98 % pour les diplômés de master enseignement (1). Alors que les taux d'insertion des diplômés 2012 avaient très légèrement diminué pour les DUT et les masters par rapport aux diplômés 2011, la situation s'améliore quelque peu pour les diplômés 2013. Sur l'ensemble des trois promotions de diplômés, les taux d'insertion à 30 mois des diplômés de DUT, master et licence professionnelle n'ont pas subi d'évolution notable, si ce n'est pour les diplômés de master en sciences humaines et sociales.

30 mois après l'obtention de leur diplôme en 2013, une large majorité des diplômés occupe un emploi stable (de 69 % pour les DUT à 90 % pour les masters enseignement) (2). De fortes variations sont toutefois observées entre domaines de spécialité à diplôme donné. L'écart atteint par exemple 22 points en master LMD entre les diplômés en sciences humaines et sociales (SHS – 57 %) et droit-économie-gestion (DEG – 79 %), 26 points en licence professionnelle entre les diplômés en lettres-langues-arts (LLA – 55 %) et DEG (81 %).

Le niveau de qualification des emplois occupés en 2016 augmente avec le niveau de diplôme à l'entrée dans la vie active. Ainsi, la part des emplois de catégorie cadre ou professions intermédiaires s'échelonne de 57 % pour les DUT à 71 % pour les licences professionnelles, 85 % pour les masters, et jusqu'à 94 % pour les masters enseignement.

De fortes différences sont observées entre domaines de spécialité, les écarts pouvant atteindre environ 20 points entre les domaines LLA et sciences-technologies-santé (STS) en licence professionnelle et master. En DUT, les écarts sont encore plus importants puisque seulement environ un diplômé sur trois en DEG et un diplômé sur deux en SHS occupe un emploi à ce niveau de qualification contre huit diplômés sur dix en STS.

Ces hiérarchies dans les conditions d'emploi se retrouvent dans les différences de salaire (3). En effet, les titulaires d'un master perçoivent un salaire mensuel net médian de 1 900 euros contre respectivement 1 500 euros et 1 600 euros pour les diplômés de DUT et de licence professionnelle. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à 300 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines LLA et SHS. Ces écarts sont dus en partie à la plus grande concentration des diplômés de LLA et SHS dans la fonction publique et le secteur associatif.

POPULATION CONCERNÉE - Les diplômés 2013 de DUT, licence professionnelle et master de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38 % des titulaires de master (hors master enseignement), 45 % des titulaires de master enseignement, 51 % des titulaires de licence professionnelle et 9 % des titulaires de DUT. Les enquêtes d'insertion sur les diplômés 2011 et 2012 sont également mobilisées à des fins de comparaison.

MÉTHODOLOGIE - La septième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris-Dauphine) auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2013 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. Elle porte sur leur situation vis-à-vis du marché du travail 18 et 30 mois après leur sortie de l'université. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte visant à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net équivalent temps plein, primes incluses.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.20 ; 16.19 ; 16.18.

1 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %.

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2011	2012	2013
DUT	89	88	90
Licence professionnelle	92	92	92
Master (LMD)	90	89	90
<i>dont Droit-Économie-Gestion (DEG)</i>	<i>91</i>	<i>91</i>	<i>92</i>
<i>dont Lettres-Langues-Arts (LLA)</i>	<i>87</i>	<i>86</i>	<i>87</i>
<i>dont Sciences Humaines et sociales (SHS)</i>	<i>88</i>	<i>86</i>	<i>86</i>
<i>dont Sciences-Technologies-Santé (STS)</i>	<i>90</i>	<i>90</i>	<i>90</i>
Master enseignement (ENS)	97	97	98

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

2 Conditions d'emploi des diplômés 2013 à 30 mois, en %.

Cursus et domaines disciplinaires	DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble	
DUT	Taux d'insertion professionnelle	90	–	85	91	90
	Taux d'emploi stable	70	–	57	72	69
	Taux d'emploi à temps plein	91	–	79	96	91
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	35	–	48	80	57
Licence pro	Taux d'insertion professionnelle	93	87	89	93	92
	Taux d'emploi stable	81	55	65	79	78
	Taux d'emploi à temps plein	96	78	88	98	96
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	54	57	64	86	71
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	92	87	86	90	90
	Taux d'emploi stable	79	66	57	76	73
	Taux d'emploi à temps plein	97	84	83	97	93
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	84	74	82	93	85
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	98
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	90
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	94

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

3 Salaire net mensuel médian des diplômés 2013 à 18 et 30 mois, en euros.

Cursus et domaines disciplinaires	DEG	LLA	SHS	STS	Total	
DUT	Salaire à 18 mois	1 400	–	1 300	1 500	1 420
	Salaire à 30 mois	1 450	–	1 360	1 580	1 500
Licence pro	Salaire à 18 mois	1 500	1 350	1 400	1 570	1 500
	Salaire à 30 mois	1 580	1 390	1 500	1 630	1 600
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 850	1 600	–	1 900	1 800
	Salaire à 30 mois	2 000	1 680	1 670	2 000	1 900
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 700
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 730

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2016, 62,7% des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 7,4% cumulant leurs études avec un emploi (1). 37,3% des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 20,4% sont en situation d'emploi, 8,0% sont chômeurs et 8,9% sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,0% pour la population active française au quatrième trimestre 2016. Il atteint 23,7% chez les 15-24 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2016, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11,0% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 25,5% des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 52,4% des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : 3 points pour les diplômés du supérieur, 6 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire et 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décliné, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le diplôme national de brevet. Il est stable entre 2015 et 2016, quel que soit le niveau de diplôme.

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes diplômés plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2016, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long sortis depuis un à quatre ans de formation initiale occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles, ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du diplôme national du brevet et les non-diplômés occupent en grande majorité des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LES INACTIFS - Il peut s'agir de personnes en reprise d'études ou en formation continue.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétro-polées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

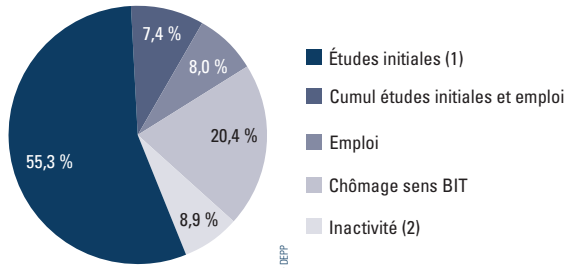
SOURCES

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France (hors Mayotte), traitement MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.09.
- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.
- Minni C., *Dares Analyses*, n° 16, mars 2017, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 ».
- Bilan Formations et emploi, édition 2013, Insee. www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0
- Le Rhun B., Pollet P., *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle ».
- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2016



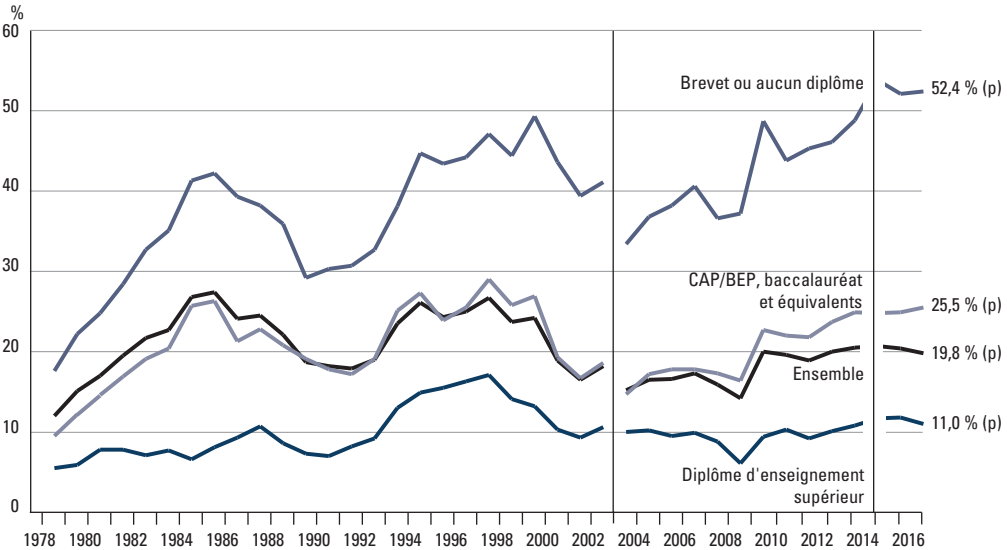
► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

2. Dont 2% de jeunes en reprise d'études.

Lecture : en 2016, 55,3 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 7,4 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2013 à 2016 sont provisoires.**

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2016, 19,8 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2016 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	1	3	2	1	2	2
Cadres et professions intellectuelles	42	2	1	0	0	19
Professions intermédiaires	41	48	20	6	7	31
Employés qualifiés	9	21	19	21	12	15
Employés non qualifiés	4	9	24	25	31	14
Ouvriers qualifiés	1	9	20	23	16	10
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	23	31	9
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

Lecture : 31 % des jeunes qui sont en emploi en 2016 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

En 2016, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le nombre de dossiers déposés pour obtenir un diplôme par la VAE reculent de 6% par rapport à 2015, avec respectivement 27 800 nouvelles recevabilités accordées et 18 700 candidatures enregistrées (1). L'activité des jurys enregistre toutefois une baisse un peu moins marquée (-3%). Le nombre des diplômes délivrés par la VAE passe en dessous de 13 000 (12 800), avec 2 000 validations de moins que son maximum atteint en 2009 (2). Le taux de validation progresse encore (+1%) pour atteindre 69% de validations totales.

La part des dossiers visant un diplôme de niveau supérieur continue de se renforcer (3) (+2% au moment du dépôt des candidatures). Ceux-ci concernent globalement la moitié des candidatures déposées, mais représentent moins de la moitié des validations totales de diplôme (45% pour 49% des dossiers examinés par un jury). La part des candidatures visant un diplôme de niveau V a, au contraire, diminué de 2%, mais ceux-ci aboutissent plus souvent à une validation totale (24% pour 21% des dossiers examinés par un jury).

34% des demandes de diplômes examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 400), 20% un CAP (3 700) et 18% un baccalauréat professionnel (3 300) (4). Entre 2015 et 2016, le nombre des dossiers examinés visant un baccalauréat professionnel a progressé de 4% et celui des dossiers visant un CAP a diminué de 11%. Neuf candidats sur dix briguent une spécialité de services, dont une majorité (55%) plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent chacun 15 et 12% de l'ensemble des candidatures examinées (16 et 9% des diplômes délivrés).

Les deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes et les trois quarts, des personnes occupant un emploi (5). Plus de la moitié d'entre eux sont âgés de 40 ans ou plus. Les hommes et les demandeurs d'emploi, tout comme les personnes âgées de moins de 40 ans, sont proportionnellement plus nombreux à l'entrée du dispositif : leur part dans les dossiers recevables est un peu plus élevée que dans celle des candidatures déposées. En 2016, les demandeurs d'emploi représentent 27% des recevabilités et 24% des candidatures déposées contre respectivement 33% et 27% en 2015.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L. 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'Éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'ENQUÊTE - Elle comptabilise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

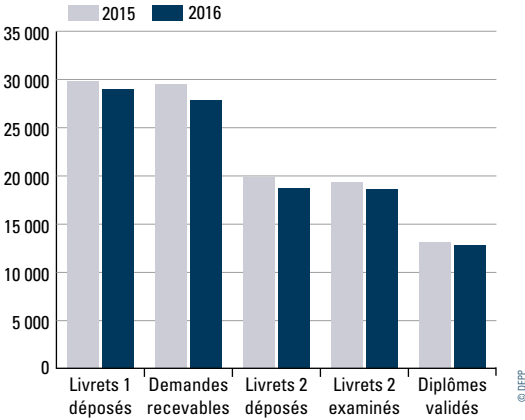
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

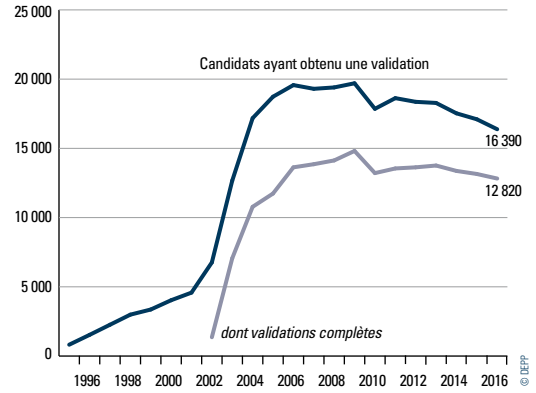
- Notes d'Information : 16.39; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 et 2016.



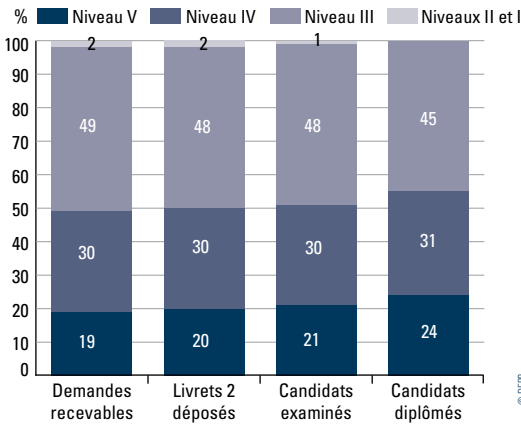
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



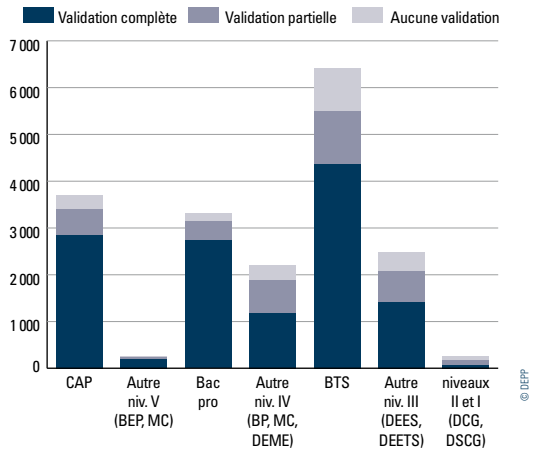
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2016 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2016 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2016, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	36	33
	Femmes	64	67
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	2	1
	25-29 ans	11	9
	30-39 ans	38	36
	40-49 ans	35	37
	50 ans et plus	15	17
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	27	24
	En emploi	72	75
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

CRÉÉE EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2015, dans les universités et au Cnam, 4 000 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous jurys confondus) (1). Le dispositif connaît une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes sauf pour les validations totales en premier jury qui continuent d'augmenter (5 points) et atteignent 66 % (2 589 diplômés) de l'ensemble des VAE délivrées par les établissements d'enseignement supérieur et du Cnam.

Globalement, la licence professionnelle et le master sont les deux diplômes les plus fréquemment obtenus (37 % chacun) (3). Pour autant, la licence professionnelle est plus obtenue que le master lors du premier examen par le jury (43 % contre 31 %). Les cinq mentions les plus obtenues sont le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (5,5 % des VAE délivrées), les licences professionnelles Commerce (4,7 %), Management des organisations (4,2 %), Gestion des ressources humaines (3,6 %), et Assurance, banque, finance (3,3 %).

Les principaux bénéficiaires de la VAE en premier jury sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : ils représentent 38 % des bénéficiaires de VAE (5). Comme attendu, la licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 (18 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4 (17 %). La réelle plus-value de la VAE est visible pour 11 % des titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle par VAE et pour 11 % des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 qui décrochent un master.

Les diplômés par validation totale en premier jury ont moins de temps en moyenne pour obtenir leur diplôme (15 mois) (2) que les bénéficiaires de validation partielle en premier jury (17 mois) ou totale en post-premier jury (25 mois). Pour la moitié d'entre eux, la démarche dure entre 15 et 24 mois. Pour certains, la démarche peut durer plus de 4 ans.

53 % des candidats bénéficient d'un financement de leur employeur (4). Le financement public est le troisième mode de financement de la VAE derrière l'autofinancement.

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) INSCRIT AU CODE DE L'ÉDUCATION EN APPLICATION DU DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 - La VAE permet par la reconnaissance de l'expérience, d'obtenir un diplôme ou une certification, dans sa totalité ou pour partie, dès lors que l'expérience, professionnelle ou non d'au moins trois ans, est en relation avec le diplôme visé. La VAE constitue un nouveau mode d'accès à la certification, sans passer par la formation, au même titre que la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage. L'accès à la certification s'applique à toutes les certifications à visée professionnelle (diplômes, titres, certificats), qu'elles soient délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Ces certifications sont recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études (ou un service analogue). L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder, lors d'un premier passage en jury, des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification. Ainsi, le parcours vers la validation totale d'un diplôme peut s'étaler parfois sur plusieurs années.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) dès leur premier passage devant un jury (premier jury) ou après plusieurs passages devant un jury (post-premier jury).

DURÉE D'UNE DÉMARCHE VAE - Une démarche de VAE commence au moment du dépôt du dossier de recevabilité et s'achève avec la décision du jury d'accorder totalement ou partiellement le diplôme que vise le candidat.

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

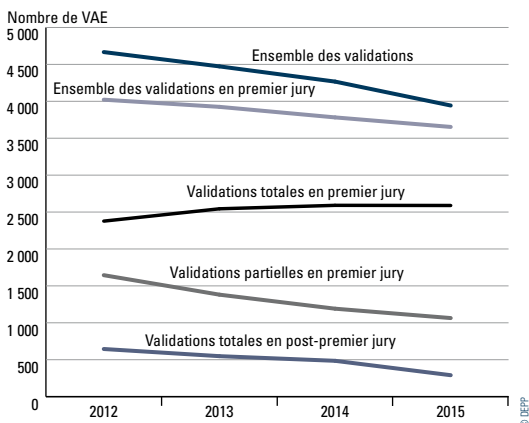
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.25.

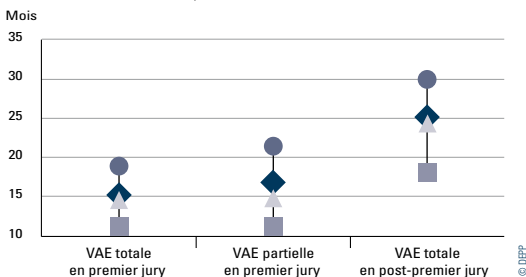
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2015



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les VAE sont comptabilisées ici (premier jury et post-premier jury).

2 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2015, en mois.



Lecture :

- 3^e quartile : Pour les 3/4 des universités, la démarche VAE dure moins de 18,9 mois.
- ◆ Moyenne : La durée moyenne d'une démarche VAE qui conduit à l'obtention du diplôme complet dès le premier passage devant un jury est de 15,2 mois.
- ▲ Médiane : Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14,7 mois.
- 1^{er} quartile : Pour un quart des universités, la VAE dure moins de 11 mois.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le résultat de la VAE en 2015, en %.

	Ensemble des bénéficiaires (tous jurys confondus)	En premier jury			En post-premier jury
		Ensemble des bénéficiaires	dont validations totales	dont validations partielles	Validations totales
DUT-DEUST-DNTS	2,5	2,4	2,5	2,3	3,4
Licence professionnelle	37,2	37,7	43,2	24,3	30,3
Licence	7,2	7,4	7,7	6,8	4,5
Master	37,1	35,5	31,2	46,0	56,9
Doctorat	0,5	0,5	0,5	0,4	0,0
Diplôme d'ingénieur	4,7	4,9	3,5	8,2	2,8
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	10,8	11,5	11,3	12,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

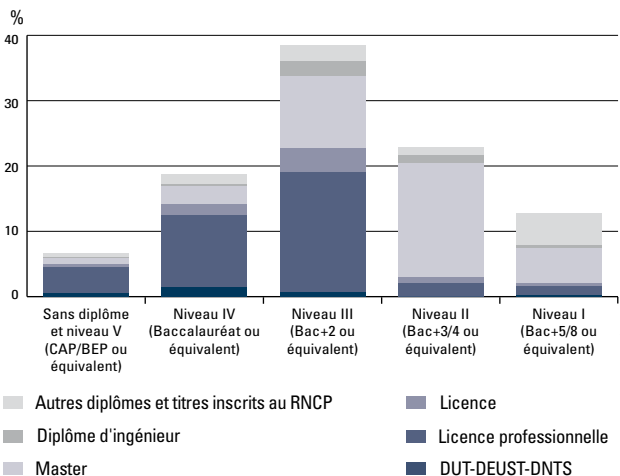
4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le mode de financement obtenu en 2015.

Mode de financement	Répartition (%)
Public (1)	14,8
Employeur	52,8
dont : CIF ou congés VAE (2)	25,0
plan de formation	23,4
Autofinancement	27,2
Inconnu	5,3
Total	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

- Le financement public est une aide régionale (chèque VAE ou équivalent) ou une aide de Pôle emploi.
- CIF : congé individuel de formation.

5 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

En 2015, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 95 600 diplômes (1). 64 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 12 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formations confondues, initiales ou continues. Pour les universités seules, ce taux est de 11 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir fiche 8.31).

Sur les 61 000 diplômes nationaux délivrés en formation continue, plus de quatre cinquièmes ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 51 %), 6 % au niveau III et 9 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (17 000 délivrées) et le master (17 700 délivrés, soit 29 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 600 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DEL F et DAL F) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est toujours en légère diminution.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 52 400 diplômes nationaux en 2015, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2014. Les diplômes de niveau II présentent une augmentation de 13 % et ceux de niveau I de 9 % alors que les autres niveaux sont stables.

Le Cnam a délivré 7 800 diplômes nationaux en 2015, soit une hausse de 5 % par rapport à 2014.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré plus de 800 diplômes, dont près de 400 avec un label MBA.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 11 400 diplômes nationaux dont 46 % dans le secteur de la production industrielle et 54 % dans le secteur des services et 800 diplômes d'établissements (DU). 81 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (9 200, soit 55 % des licences professionnelles délivrées) et le reste sont des DUT (2 100), respectivement en hausse de 2,5 % et en baisse de 1 % par rapport à 2014 (3).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔMES NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DEL F** (diplôme d'études en langue française) et les **DAL F** (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DEL F et les DAL F peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.27.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2014 et 2015 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	48 149	52 357	714	853	7 404	7 773	56 267	60 983
Nombre de diplômes d'établissements (ou DUJ) en FC	29 641	32 848	266	354	1 397	1 407	31 304	34 609
Ensemble des diplômes délivrés en FC	77 790	85 205	980	1 207	8 801	9 180	87 571	95 592
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62	61	73	71	84	85	64	64
Part des diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC (%)	38	39	27	29	16	15	36	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	496 920	479 502	16 609	20 680	9 822	10 472	523 351	510 654
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10	11	4	4	75	74	11	12

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : en 2015, 52 357 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 61 % des 85 205 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 487 744 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 11 % sont délivrés au titre de la formation continue.

© DEPP

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2014 et 2015 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Capacité en droit	244	48					244	48
DAEU A (littéraire)	4 534	4 559					4 534	4 559
DAEU B (scientifique)	786	733					786	733
DELFDALF	176	297					176	297
Total niveau IV	5 740	5 637					5 740	5 637
DEUG, DEUST	557	824					557	824
DUT	2 130	2 119			13	10	2 182	2 129
Titres RNCP niveau III	372	144	7	0	799	834	1 442	978
Diplômes paramédicaux niveau III	63	30					63	30
Total niveau III	3 122	3 117	7	0	812	844	4 244	3 961
Licences	3 667	4 379	22	1	1 827	2 304	6 132	6 684
Licences professionnelles	15 065	15 787	1	1	1 164	1 163	16 117	16 951
Maitrises-Master1	3 845	5 247					3 845	5 247
DCG	4	11					4	11
Titres RNCP niveau II	163	215	11	16	1 916	1 792	2 005	2 023
Total niveau II	22 744	25 639	34	18	4 907	5 259	28 103	30 916
DESS-DEA		12						12
DESCF-DSCG	30	5					30	5
Masters professionnels	5 714	6 753	31	4			5 745	6 757
Masters ingénieur	149	200	59	87			208	287
Masters recherche	437	546	9	7			446	553
Masters indifférenciés	8 430	7 148	40	108	580	559	9 265	7 815
Masters enseignement	700	1 602	20	15			708	1 617
Mastères MBA	156	144	364	396	146	137	685	677
HDR	7	55					7	55
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	309	309	119	195	571	521	989	1 025
Capacité médecine	293	354					293	354
Titres RNCP niveau I	240	643	25	22	325	401	579	1 066
Doctorat	78	193	6	1	63	52	124	246
Total niveau I	16 543	17 964	673	835	1 685	1 670	19 079	20 469
Ensemble des diplômes	48 149	52 357	714	853	7 404	7 773	56 267	60 983

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2014 et 2015

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établis- sment en IUT
2014	2 130	9 010	48	52	11 240	908
2015	2 119	9 233	4	52	11 408	796
Évolution 2015/2014 (%)	-0,5	2,5	-91,7	0,0	1,5	-12,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

Le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40% de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (39,1% en 2016) (1). La France en espère 50% (44% en 2016). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé d'au moins 9 points de pourcentage en Lituanie, Grèce (+14 points), République tchèque, Lettonie, au Portugal (+12 à +10 points), en Pologne, Slovaquie et République slovaque. La proportion est stable en France.

Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. L'UE vise, peu après l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur ou fin de second degré, un taux d'emploi de 82% en 2020. Le taux de l'UE, de 78,2% en 2016, présente la plus forte augmentation annuelle depuis la crise financière de 2008 : +1,3 point. L'Allemagne et les Pays-Bas (90%), l'Autriche, la Suède et la République tchèque (88% à 86%) et Malte assurent de bonnes opportunités d'emploi aux jeunes récemment diplômés.

L'UE compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15% des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,8% en 2016 dans l'UE, 18,8% en France, et plus de 25% en Suède, en Finlande et au Danemark.

L'UE vise que chaque jeune possède un bagage scolaire minimum pour renforcer sa cohésion. L'objectif est de compter moins de 10% de « sortants précoces » en 2020 (10,7% des 18-24 ans en 2016). Le taux est de 8,8% en France en 2016. L'information la plus significative est la réduction des proportions de jeunes peu diplômés dans les pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15% en 2020 (en France, 21,5% en 2015).

L'UE mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95% des enfants de l'âge de quatre ans à celui précédant l'obligation scolaire (100% en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1] Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2] - Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3] Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4] - Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE [5] - Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'EMPLOYABILITÉ [6] - Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8 (au moins un CAP en France), âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis trois ans ou moins.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3] et [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014) ; téléchargé fin juin 2017.

[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé fin juin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009.

- « *Education and Training Monitor 2016* », European Commission, novembre 2016.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2016 [1]	2016 [2]	2016 [3]	2015 [4]	2015 [5]	2016 [6]
Allemagne	33,2	10,2	8,5	16,2	97,4	90,2
Autriche	40,1	6,9	14,9	22,5	95,0	87,6
Belgique	45,6	8,8	7,0	19,5	98,0	81,2
Bulgarie	33,8	13,8	2,2	41,5	89,2	72,0
Chypre	53,4	7,7	6,9	35,6	89,6	73,3
Croatie	29,5	(f) 2,8	3,0	19,9	73,8	72,5
Danemark	(s) 47,7	(s) 7,2	(s) 27,7	15,0	98,5	(s) 83,9
Espagne	40,1	19,0	9,4	16,2	97,7	68,0
Estonie	45,4	10,9	15,7	10,6	91,6	77,1
Finlande	46,1	7,9	26,4	11,1	83,6	77,4
France	43,6	8,8	18,8	21,5	100,0	71,7
Grèce	42,7	6,2	4,0	27,3	79,6	49,2
Hongrie	33,0	12,4	6,3	27,5	95,3	85,0
Irlande	52,9	6,3	6,4	10,2	92,7	79,5
Italie	26,2	13,8	8,3	21,0	96,2	52,9
Lettonie	42,8	10,0	7,3	17,7	95,0	81,4
Lituanie	58,7	4,8	6,0	25,1	90,8	82,4
Luxembourg	(f) 54,6	5,5	16,8	25,6	96,6	85,4
Malte	29,8	19,6	7,5	35,6	100,0	96,6
Pays-Bas	45,7	8,0	18,8	18,1	97,6	90,1
Pologne	44,6	5,2	3,7	14,4	90,1	80,2
Portugal	34,6	14,0	9,6	17,2	93,6	73,8
République slovaque	31,5	7,4	2,9	32,1	78,4	79,6
République tchèque	32,8	6,6	8,8	22,0	88,0	86,7
Roumanie	25,6	18,5	1,2	38,7	87,6	69,3
Royaume-Uni	48,1	11,2	14,4	17,9	100,0	84,4
Slovénie	44,2	4,9	11,6	15,1	90,5	76,7
Suède	51,0	7,4	29,6	18,4	95,0	86,7
Union européenne	39,1	10,7	10,8	19,7	(e) 94,8	78,2
UE année précédente	38,7	11,0	10,7	(e) 19,2	(e) 94,3	76,9
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

© DEFP